



# Chiffres clés

APERÇU STATISTIQUE DE LA BELGIQUE

2014



**economie**  
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Direction générale Statistique

Statistics Belgium

# Chers lecteurs,

La mission première de la Direction générale Statistique - Statistics Belgium du SPF Économie est de répondre aux besoins d'informations non seulement des pouvoirs publics, mais aussi des entreprises et des citoyens, en leur fournissant des données constamment actualisées sur la situation du pays.

Pour chacun de ces groupes cibles, il est essentiel de disposer de chiffres pertinents pour pouvoir mener un débat constructif et étayé ainsi que pour pouvoir lancer des actions à la fois ciblées et efficaces. Par ailleurs, les étudiants, les chercheurs et toutes les personnes intéressées par une vue globale et détaillée du pays, ont eux aussi besoin de chiffres et de statistiques.

La présente brochure dresse un aperçu des données disponibles et situe également la Belgique dans une perspective européenne.

L'information fournie ci-après couvre de nombreux domaines : la population, l'emploi, l'économie, les finances, l'agriculture, l'industrie, le transport, les services et l'immobilier.

Cette énumération démontre à elle seule à quel point l'éventail de statistiques proposées est étendu. Sachez cependant qu'il existe bien plus de données disponibles pour chacun des sujets traités. Ainsi, vous découvrirez sur notre site Internet, [www.statbel.fgov.be](http://www.statbel.fgov.be), une vaste sélection de données ainsi que toutes nos publications dans un format téléchargeable. Vous y trouverez également tous les points de contact si vous souhaitez obtenir de plus amples informations.

Vous pouvez également consulter notre application dynamique en ligne, **be.STAT**, qui vous permet d'effectuer des recherches directement dans notre data warehouse.

Nous vous souhaitons une passionnante découverte de notre pays au gré des chiffres !

Nico Waeyaert  
Directeur général  
Direction générale Statistique - Statistics Belgium

# Statistics Belgium

La Direction générale Statistique - Statistics Belgium fait partie du Service Public Fédéral Économie. Au travers d'une multitude de canaux et de produits, nous donnons une image chiffrée de la réalité belge.

Sauf mention contraire en bas de tableau ou de graphique, les données ont été récoltées et calculées par la Direction générale Statistique du S.P.F. Économie. Les comparaisons internationales viennent d'Eurostat.

Il est permis de citer tout ou partie de l'ouvrage, moyennant indication claire et précise de la source.

Direction générale Statistique - Statistics Belgium  
Bd Albert II 16, B-1000 Bruxelles | tél. 0800 120 33  
E-mail: [statbel@economie.fgov.be](mailto:statbel@economie.fgov.be)  
Éditeur responsable: Nico Waeyaert

# Table des matières

●	<b>Population</b>	A   Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2014.....	6
		B   Evolution démographique.....	8
		C   Vieillesse et structure de la population par âge.....	11
		D   Population étrangère.....	15
● ●	<b>Territoire et environnement</b>	A   Superficie et utilisation du sol.....	22
		B   Agriculture.....	24
		C   Déchets.....	28
● ● ●	<b>Economie</b>	A   Produit intérieur brut.....	32
		B   Prix à la consommation.....	38
		C   Indice des prix à la production.....	45
		D   Démographie des entreprises.....	52
		E   Faillites.....	58
		F   Structure des entreprises.....	66
● ● ● ●	<b>Immobilier et construction</b>	A   Prix de l'immobilier.....	74
		B   Permis de bâtir.....	76
		C   Inventaire des bâtiments en Belgique.....	78
● ● ● ● ●	<b>Mobilité et transport</b>	A   Véhicules.....	82
		B   Transport de marchandises.....	87
		C   Transport maritime.....	92
		D   Accidents de la route.....	93
● ● ● ● ● ●	<b>Société</b>	A   Emploi et taux d'emploi.....	100
		B   Salaire.....	106
		C   Chômage et taux de chômage.....	109
		D   Population inactive.....	111
		E   Pauvreté.....	112
		F   Revenus.....	115
		G   Dépenses des ménages.....	119
		H   Enseignement.....	122





# ● Population

## AI Population au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Depuis 2011, la Belgique a dépassé le cap des 11 millions d'habitants. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, elle comptait officiellement 11.150.516 habitants, dont 57,5 % habitaient en Flandre, 32,1 % en Wallonie et 10,4 % en Région de Bruxelles-Capitale. Enfin, un peu moins de 1 % de la population résidait en Communauté germanophone.

Au cours de l'année 2013, la population de la Région de Bruxelles-Capitale a de nouveau augmenté à un rythme légèrement plus rapide que celui des deux autres régions. De ce fait, sa part dans l'ensemble du pays continue de progresser, comme c'est le cas depuis quelques années.

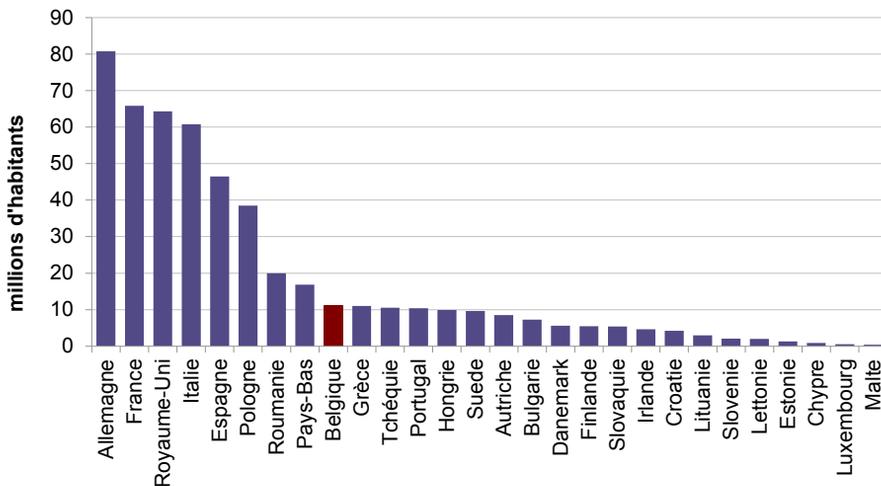
### Population totale de la Belgique et de ses Régions au 1<sup>er</sup> janvier 1991, 2001 et 2014

	1991	%	2001	%	2014	%
Belgique	9.986.975	100%	10.263.414	100%	11.150.516	100%
Région de Bruxelles-Capitale	960.324	9,6%	964.405	9,4%	1.163.486	10,4%
Région flamande	5.767.856	57,8%	5.952.552	58,0%	6.410.705	57,5%
Région wallonne	3.258.795	32,6%	3.346.457	32,6%	3.576.325	32,1%
dont Communauté germanophone	67.584	0,7%	71.036	0,7%	76.273	0,7%

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la population de l'Union européenne (UE28) était estimée à 507,4 millions d'habitants.

Avec un poids démographique non négligeable, la Belgique se classe en neuvième position et représente 2,2 % de la population totale de l'Union. Cette position tend d'ailleurs à se renforcer ces dernières années, grâce à une dynamique démographique supérieure à la moyenne européenne.

**Union Européenne: 507.416.607 habitants au 1er janvier 2014**



## BI Évolution démographique

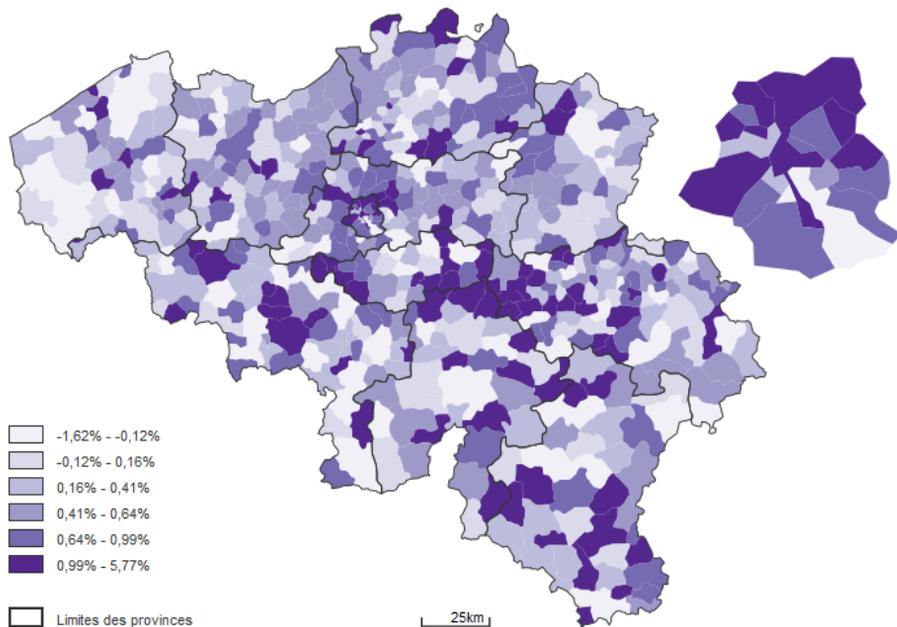
Au cours de l'année 2013, la population résidant en Belgique a augmenté de 50.962 personnes. Cette croissance est due en majeure partie au solde migratoire international. Alors que celui-ci avait fortement progressé depuis 2000, il connaît un recul sensible depuis trois ans. En 2013, il s'établissait à 34.843 personnes, contre 79.448 personnes en 2010. Quant à l'excédent des naissances sur les décès, il est passé de 24.079 unités en 2010 à 15.567 en 2013. Le nombre de décès a sensiblement progressé depuis 2011, notamment du fait du vieillissement de la population, tandis que le nombre de naissances diminue depuis 2010.

<b>Accroissement annuel de la population</b>			
<b>Année</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2013</b>
<b>Population au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>10.239.085</b>	<b>10.445.852</b>	<b>11.099.554</b>
<b>Mouvement naturel</b>			
Naissances	114.883	118.002	124.862
Décès	104.903	103.278	109.295
Excédent des naissances	9.980	14.724	15.567
<b>Mouvement migratoire</b>			
Immigration	89.388	132.810	146.696
Emigration	75.320	86.899	111.853
Solde migratoire	14.068	45.911	34.843
<b>Croissance totale</b> (y compris l'ajustement statistique)	<b>24.329</b>	<b>65.530</b>	<b>50.962</b>
<b>Taux de croissance</b>	<b>0,24%</b>	<b>0,63%</b>	<b>0,46%</b>
<b>Population au 31 décembre</b>	<b>10.263.414</b>	<b>10.511.382</b>	<b>11.150.516</b>

Malgré ces soldes (migratoire international et naturel) en baisse, la population a néanmoins augmenté de 0,46 % durant l'année 2013, maintenant la Belgique parmi les pays européens à forte croissance démographique. Le Luxembourg (2,33 %) et l'Italie (1,82 %) arrivent en tête de ce classement, avec des taux de croissance bien supérieurs à celui de la Belgique. Néanmoins, plusieurs pays européens connaissent aujourd'hui des croissances négatives (Espagne, Grèce, Portugal, mais aussi parmi les nouveaux pays membres, Bulgarie, Chypre, Lettonie...).

Si la majorité des 589 communes du pays ont enregistré une croissance démographique positive en 2013, 130 d'entre elles ont vu leur population diminuer. Les hausses les plus sensibles ont été à nouveau recensées dans l'agglomération bruxelloise ainsi qu'à Anvers, à Gand, à Mons, à Alost et à La Louvière. Les croissances relatives les plus rapides s'observent dans de petites communes (moins de 10.000 habitants), avec les cas particuliers de Messines (+6,1 %) et de Gembloux (près de 25.000 habitants, +2,2 %).

## Evolution de la population par commune en 2013

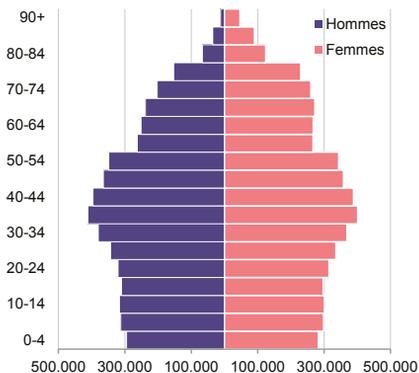


## C | Vieillesse et structure de la population par âge

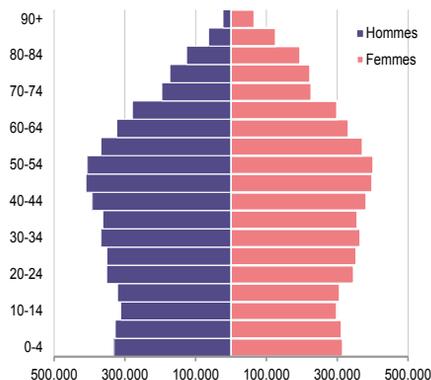
La population résidant en Belgique au 1<sup>er</sup> janvier 2014 vieillit sensiblement. Jamais les personnes (très) âgées n'ont été aussi nombreuses. La structure par âge et par sexe, représentée graphiquement par une pyramide des âges, illustre clairement cette évolution.

Les classes d'âge de plus de 80 ans sont en nette augmentation par rapport à la situation de 2001. Si les classes d'âge nées du baby-boom restent importantes, le poids de ce groupe s'est quelque peu réduit au cours de la décennie écoulée. Le nombre de très jeunes enfants ne progresse plus, contrairement à ce qui se passait au cours des années précédentes. Il y a plus de jeunes hommes que de jeunes femmes, car il naît systématiquement plus de garçons que de filles (entre 104 et 106 garçons pour 100 filles dans notre pays). Ce rapport s'inverse toutefois à l'âge de 54 ans en raison d'un taux de mortalité plus élevé chez les hommes que chez les femmes à tous les âges de la vie.

Pyramide des âges de la Belgique au 1<sup>er</sup> janvier 2001



Pyramide des âges de la Belgique au 1<sup>er</sup> janvier 2014



Il en découle un déséquilibre entre les sexes de plus en plus marqué avec l'âge. Ainsi, parmi les octogénaires, on recense près de deux fois plus de femmes que d'hommes. Parmi les nonagénaires, les femmes sont près de trois fois plus nombreuses que les hommes.

La pyramide des âges n'est pas homogène en Belgique. En effet, la Région de Bruxelles-Capitale est clairement plus jeune que les deux autres régions, avec une proportion plus importante de jeunes (22,7 %) et moindre de personnes âgées (13,3 %). Si la Région wallonne se rapproche de la moyenne nationale, la Région flamande s'en éloigne plus fortement, en raison d'un vieillissement plus prononcé. On y recense, en effet, moins de jeunes (19,5 %) et plus de personnes âgées (19,1 %). Au cours des dernières années, ces différences de structure d'âge entre les régions se sont plutôt accentuées.

La proportion de personnes âgées fournit une indication du vieillissement au niveau local. On constate d'importantes disparités dans ce domaine au niveau du territoire belge. Ainsi, les communes du littoral abritent entre 25 et 30 % de 65 ans et plus (contre seulement 17,9 % pour l'ensemble de la Belgique). C'est également le cas de plusieurs communes wallonnes des vallées de la Semois et de l'Ourthe et de la ville de Spa qui accueillent également de nombreux retraités.

On observe également des disparités importantes entre les communes de périurbanisation ancienne et celles où ce phénomène est plus récent. Les premières (comme Montignies-le-Tilleul, Chaudfontaine et Sint-Martens-Latem) ne sont pas abordables pour la plupart des jeunes et ont une population vieillissante. Les communes de la seconde catégorie (axe élargi de Bruxelles-Namur-Luxembourg et nord de la province d'Anvers) sont très dynamiques sur le plan démographique et abritent relativement peu de personnes âgées.

### Ventilation par classe d'âge au 1er janvier 2014 selon les régions

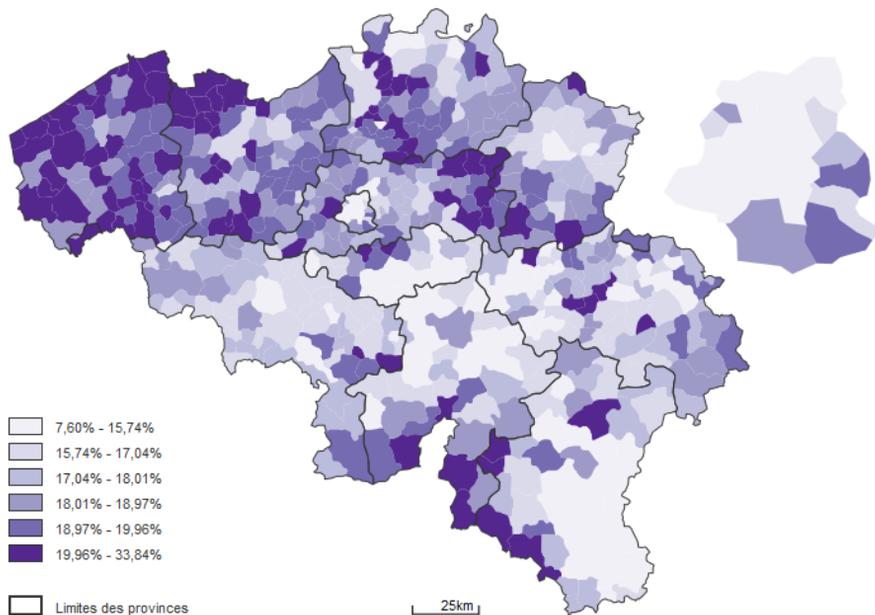
	0-17 ans	%	18-64 ans	%	65 ans et plus	%
Belgique	2.268.745	20,3%	6.887.933	61,8%	1.993.838	17,9%
Région de Bruxelles-Capitale	264.516	22,7%	744.442	64,0%	154.528	13,3%
Région flamande	1.247.596	19,5%	3.940.756	61,5%	1.222.353	19,1%
Région wallonne	756.633	21,2%	2.202.735	61,6%	616.957	17,3%

La Région de Bruxelles-Capitale présente une image contrastée avec, d'une part, des communes subissant profondément le vieillissement (Uccle, Watermael-Boitsfort, Ganshoren et Woluwe-Saint-Pierre) et, d'autre part, les communes plus centrales où l'on enregistre les plus faibles proportions de personnes âgées.

### Espérance de vie à la naissance (en années)

Années	2000	2010	2013
Hommes	74,6	77,4	77,9
Femmes	80,9	82,7	82,9
<b>Total</b>	77,8	80,1	80,5

Parallèlement au vieillissement de la population, l'espérance de vie à la naissance poursuit son augmentation en Belgique. Depuis 2000, elle a crû de 2,7 années pour passer de 77,8 à 80,5 ans. Cette évolution est plus favorable aux hommes (+3,3 années) qu'aux femmes (+2 années), ce qui leur a permis de rattraper partiellement leur retard sur ces dernières.

Les plus de 64 ans par commune au 1<sup>er</sup> janvier 2014

## DI Population étrangère

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Belgique comptait 1.214.605 personnes de nationalité étrangère, soit 10,9 % de la population résidente totale. Treize ans plus tôt, les ressortissants étrangers représentaient 8,4 % de la population du Royaume, soit 861.685 personnes.

À titre de comparaison, la France comptait 5,8 % d'habitants de nationalité étrangère au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et les Pays-Bas 5,6 % au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le cap du million d'étrangers vivant en Belgique a été franchi fin 2008. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 68,2 % de la population étrangère était composée de ressortissants d'un pays de l'Union européenne.

### Principaux pays de nationalité des ressortissants étrangers résidant en Belgique

Pays de nationalité	2001			2014		
	Nombre	%	Place	Nombre	%	Place
Italie	195.586	22,7%	1	156.579	12,9%	1
France	109.322	12,7%	2	156.045	12,8%	2
Pays-Bas	106.822	12,4%	3	146.155	12,0%	3
Maroc	88.813	10,3%	4	80.720	6,6%	4
Pologne	6.928	0,8%	15	65.070	5,4%	5
Espagne	45.356	5,3%	6	57.417	4,7%	6
Roumanie	2.391	0,3%	31	56.588	4,7%	7
Allemagne	34.579	4%	7	41.119	3,4%	8
Turquie	56.172	6,5%	5	39.524	3,3%	9
Portugal	25.634	3%	9	36.841	3%	10
Autres	190.082	22,1%	-	378.547	31,2%	-
<b>Tous les pays</b>	<b>861.685</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>	<b>1.214.605</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>

Les principaux pays de nationalité de ces résidents étrangers sont l'Italie, la France, les Pays-Bas, le Maroc et la Pologne. Les citoyens de ces pays représentent la moitié (49,8 %) de la population étrangère en Belgique.

Il y a treize ans, ces pays, sauf la Pologne, figuraient déjà et dans cet ordre en tête du classement des pays d'origine des habitants de nationalité étrangère. La Pologne et la Roumanie sont les pays dont le nombre de ressortissants s'est accru le plus rapidement au cours de ces années dans notre pays. Le nombre de Polonais a été presque décuplé en treize ans (+939 %), tandis que le nombre de Roumains a été multiplié par 24. La part des résidents originaires de ces deux pays est passée de moins de 1 % en 2001 à respectivement 5,4 % pour les Polonais et 4,7 % pour les Roumains. Parmi les autres pays importants, seuls le Maroc (de 10,3 à 6,6 %) et la Turquie (de 6,5 à 3 %) ont vu leur importance relative diminuer sensiblement. Ces diminutions ont été de pair avec un mouvement important d'acquisitions de la nationalité belge.

La répartition de la population de nationalité étrangère est très variable dans le pays. De nombreux ressortissants étrangers résident dans l'agglomération bruxelloise, où ils font presque part égale avec les citoyens belges dans certaines communes. C'est notamment le cas à Saint-Gilles (46,9 %), à Ixelles (45,8 %) et à Etterbeek (43,2 %).

Le pourcentage d'habitants de nationalité étrangère reste élevé en dehors des limites de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est notamment le cas de toutes les communes jouxtant la Forêt de Soignes, de Tervuren à Waterloo, où de nombreux ressortissants américains et britanniques se sont établis.

De nombreux ressortissants étrangers vivent également dans une série de communes frontalières qui bordent les agglomérations de Lille (France), d'Aix-la-Chapelle (Allemagne), de Maastricht (Pays-Bas) et de Luxembourg, dont ils sont souvent originaires. Les principaux centres urbains du pays (Anvers, Liège et Gand) et les villes universitaires (Louvain, Ottignies-Louvain-la-Neuve) accueillent aussi des proportions importantes de ressortissants étrangers.

Enfin, ceux-ci sont également nombreux le long de l'ancien axe industriel wallon, où l'implantation étrangère peut être qualifiée d'historique. C'est le cas des Italiens dans les communes du Borinage et du Centre (autour de La Louvière).

### Nationalité antérieure des personnes ayant acquis la nationalité belge

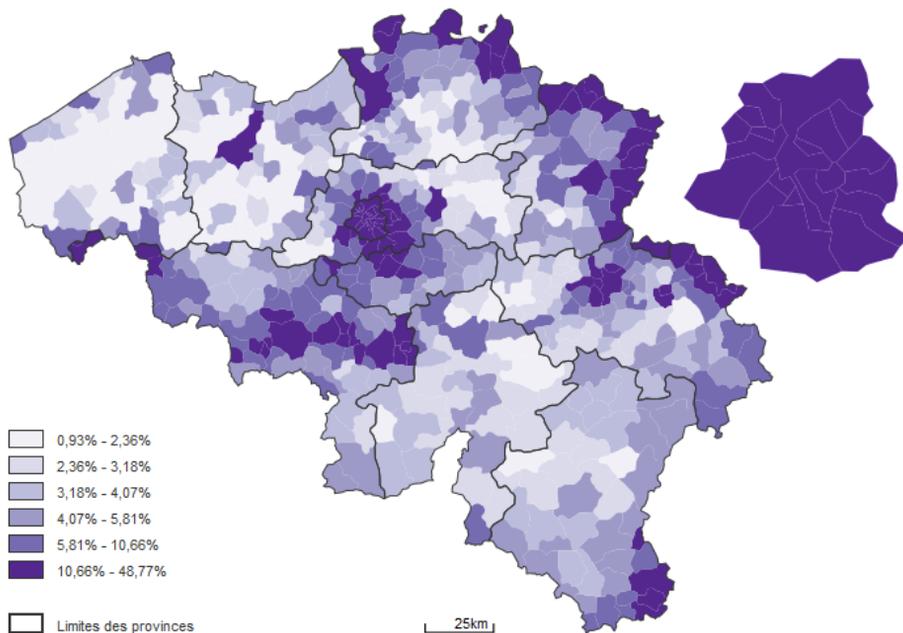
Pays de la nationalité antérieure	2005			2013		
	Nombre	%	Place	Nombre	%	Place
Maroc	7.977	25,3%	1	7.879	20,4%	1
Italie	2.086	6,6%	3	3.203	8,3%	2
Turquie	3.602	11,4%	2	2.517	6,5%	3
Congo (Rep. dém.)	1.917	6,1%	4	1.936	5,0%	4
Russie	297	0,9%	18	1.439	3,7%	5
France	772	2,4%	5	961	2,5%	6
Cameroun	-	-	-	924	2,4%	7
Algérie	739	2,3%	7	903	2,3%	8
Pays-Bas	672	2,1%	9	863	2,2%	9
Pakistan	306	1,0%	16	777	2,0%	10
Autres	13.144	41,7%	-	17.210	44,6%	-
<b>Ensemble des pays</b>	<b>31.512</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>	<b>38.612</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>

Au cours de l'année 2013, 34.801 personnes ont acquis la nationalité belge. Le taux de naturalisation s'élève donc à 2,9 % de la population étrangère. Les principaux pays d'origine des personnes naturalisées belges en 2013 sont le Maroc, la Turquie, l'Italie, la République démocratique du Congo et la Russie.

Près d'une personne sur cinq ayant acquis la nationalité belge en 2013 était d'origine marocaine et une personne sur cinq était originaire de l'un des quatre autres pays.

Il y a cinq ans, le Maroc, la Turquie et l'Italie constituaient déjà les trois premières nationalités antérieures des nouveaux Belges. La Russie, la Roumanie, la Guinée et le Cameroun ne faisaient alors pas partie du top dix. La Russie et la Guinée sont les pays ayant connu la plus forte augmentation : la Russie est passée de moins de 1 % en 2005 à 4,4 % en 2013. Enfin, la Guinée fait son entrée dans le top dix alors qu'en 2005, elle était à peine représentée parmi les pays de nationalité antérieure des nouveaux Belges.

## Etrangers par commune au 1<sup>er</sup> janvier 2014







● ● Territoire  
et environnement

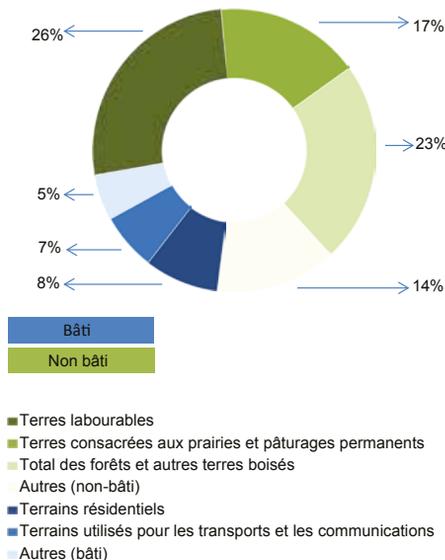
## A | Superficie et utilisation du sol

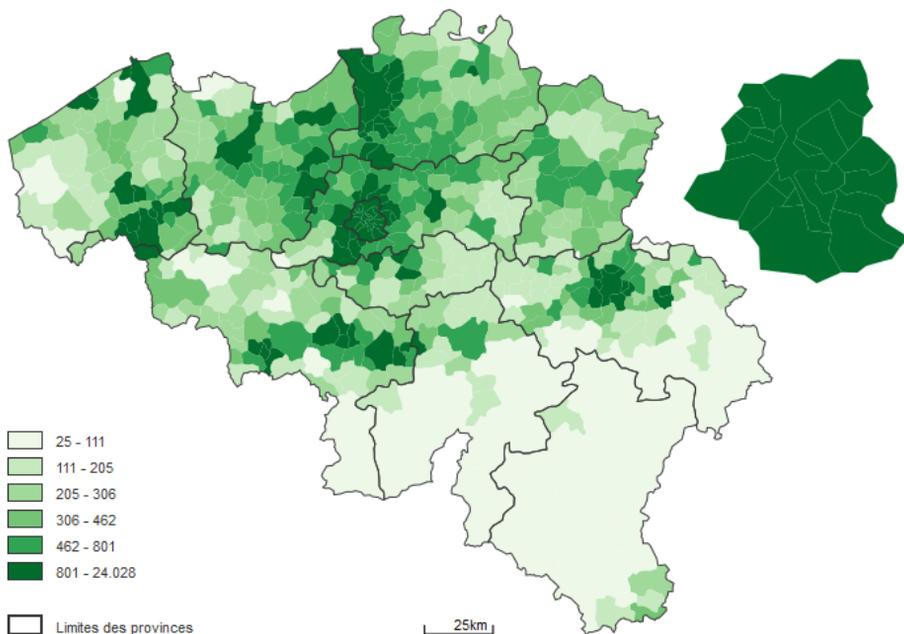
La Belgique s'étend sur une superficie terrestre de 30.528 km<sup>2</sup> et couvre 3.462 km<sup>2</sup> de la mer du Nord. La Wallonie représente 55,2% de cette superficie globale, soit un peu plus que la Flandre avec 44,3%.

Toutefois, la densité de population en Flandre est deux fois plus élevée qu'en Wallonie. Les Ardennes surtout sont relativement peu peuplées.

Les terres agricoles occupent la majeure partie de cette superficie terrestre, viennent ensuite les forêts et les terrains bâtis. La superficie bâtie croît d'année en année, essentiellement au détriment des terres agricoles. Par contre, les forêts et les autres zones naturelles restent relativement stables.

Utilisation du sol en Belgique (2012)



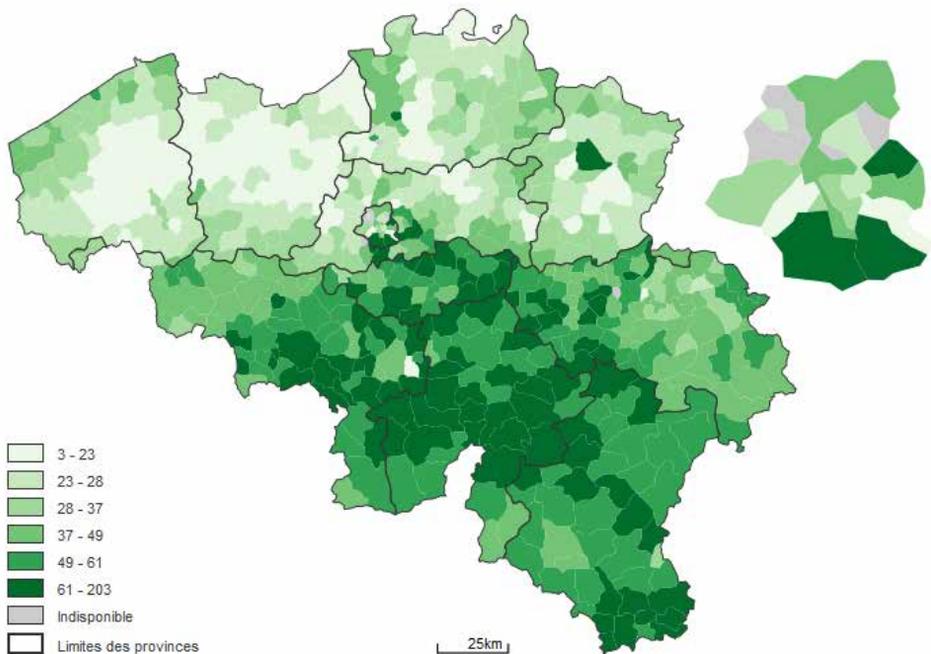
Densité de la population par commune au 1<sup>er</sup> janvier 2014

## B | Agriculture

Le nombre d'exploitations agricoles et horticoles baisse chaque année en Belgique. Toutefois, la superficie totale de l'ensemble des exploitations recule moins vite. En moyenne, les exploitations ne cessent donc de s'agrandir. En 30 ans, la superficie moyenne des exploitations a plus que doublé, tant en Flandre (de 8,4 ha en 1980 à 25,0 ha en 2013) qu'en Wallonie (de 20,8 ha à 55,6 ha).

24

### Superficie moyenne des exploitations agricoles en 2013 (en ha)



## Agriculture et horticulture

Moyens de production	2012	2013	2013/2012
Nombre d'exploitations	38.559	37.761	-2,1%
Main-d'œuvre	75.589	74.510	-1,4%
dont temps plein	15.529	15.443	-0,6%
Superficie agricole utilisée (en ha)	1.333.913	1.338.566	+0,3%
Main-d'œuvre/exploitation	1,96	1,97	-

## Animaux (x 1000)

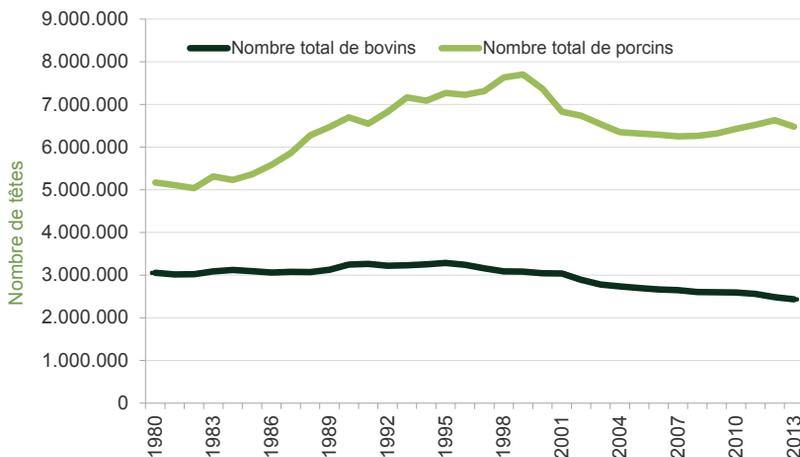
Bovins	2.484	2.433	-2,1%
dont vaches laitières et allaitantes	954	934	-2,1%
Porcins	6.634	6.481	-2,3%
Volailles	35.618	35.108	-1,4%
dont poules	11.984	11.115	-7,3%
dont poulets de chair	22.705	23.285	+2,6%

**Agriculture et horticulture (suite)**

<b>Cultures (en ha)</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2013/2012</b>
Céréales pour le grain	341.822	337.910	-1,1%
Froment d'hiver	205.260	186.062	-9,4%
Orge d'hiver	42.639	42.972	+0,8%
Maïs cultivé pour la graine	67.217	73.955	+10,0%
Cultures industrielles	91.995	93.667	+1,8%
Betteraves sucrières	61.165	60.191	-1,6%
Pommes de terre	66.975	75.315	+12,5%
Légumineuses	1.696	1.672	-1,4%
Cultures fourragères	251.710	258.554	+2,7%
Maïs fourrager	170.471	177.457	+4,1%
Prairies temporaires	71.268	70.702	-0,8%
Légumes en plein air	39.118	39.654	+1,4%
Cultures permanentes	22.008	22.271	+1,2%
Prairies permanentes	507.237	498.195	-1,8%
Cultures sous serres	1.896	1.980	+4,5%
Jachères	8.481	8.462	-0,2%

En 30 ans, le nombre de bovins par exploitation bovine est passé de 41 têtes à 108. Toutefois, c'est dans l'élevage hors sol que le mouvement de concentration est le plus spectaculaire. En 1982, on comptait en moyenne 141 porcins par exploitation porcine. Cette moyenne est aujourd'hui de 1.231 têtes, soit près de 9 fois plus qu'en 1982 ! Pour la volaille, la taille moyenne des élevages est passée de 758 têtes en 1982 à 11.236 têtes en 2012, soit une progression de près de 10% par an.

### Evolution du nombre de bovins et de porcins en Belgique

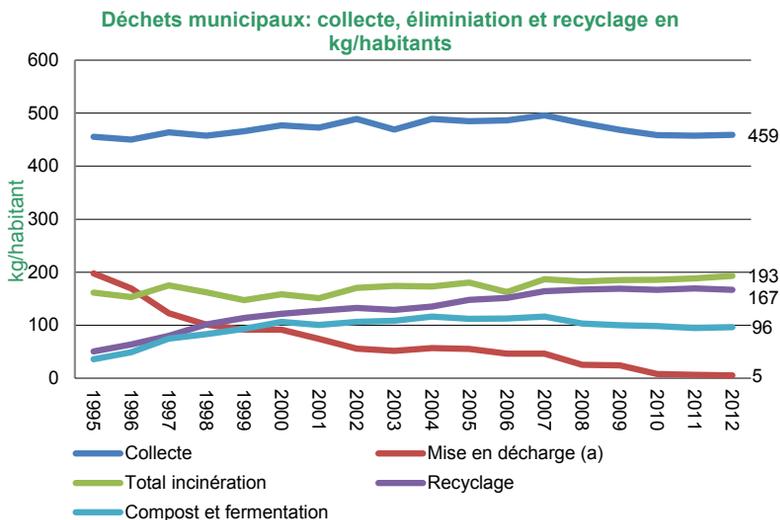


## CI Déchets

Alors que la quantité de déchets municipaux collectés avait diminué à la fin des années 2000, il était à nouveau question d'une hausse limitée en 2011 et en 2012.

La répartition entre les différents modes de traitement des déchets reste stable ces dernières années.

Les déchets municipaux englobent tous les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs, etc. à l'exclusion des matériaux de construction et de démolition.



**Déchets municipaux : collecte, traitement et recyclage (1995-2012)**

<b>en 1.000 tonnes</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Collecte	4.613	4.884	5.064	4.973	5.035	5.069
Décharge (a)	2.004	936	579	84	69	59
Incinération	1.637	1.622	1.885	2.016	2.074	2.133
Incinération avec récupération d'énergie	701	1.476	1.769	1.968	1.973	2.030
Incinération sans récupération d'énergie	935	147	116	48	101	102
Recyclage	513	1.245	1.543	1.807	1.861	1.840
Compostage ou fermentation	363	1.091	1.170	1.069	1.042	1.063
<b>par habitant (kg/habitant) (b)</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Collecte	455	477	485	459	458	459
Décharge (a)	198	91	55	8	6	5
Incinération	162	158	180	186	188	193
Incinération avec récupération d'énergie	69	144	169	182	179	184
Incinération sans récupération d'énergie	92	14	11	4	9	9
Recyclage	51	122	148	167	169	167
Compostage ou fermentation	36	107	112	99	95	96

(a) Mâchefers d'incinération y compris

(b) Population au 1<sup>er</sup> janvier

À l'exclusion des déchets municipaux de construction et de démolition.



A close-up photograph of three smooth, grey, rounded stones stacked on top of each other. The stones are set against a vibrant, textured orange background. The lighting is soft, highlighting the natural texture and slight imperfections of the stones.

● ● ● **Economie**

## AI Produit intérieur brut

Le produit intérieur brut (PIB) de notre pays, soit la production totale de biens et de services en Belgique, s'élevait à 395,3 milliards d'euros en 2013. Bien que la population de la Belgique ne représente qu'environ 2,2 % de la population européenne totale, son PIB aux prix du marché équivaut à 2,9 % de celui de l'Union européenne et à 4 % de celui de la zone euro.

Les prix courants sont les prix d'une année spécifique. Les prix constants sont des prix relatifs à une année de base. Ils s'obtiennent en corrigeant les prix courants de l'effet de l'inflation.

### Produit intérieur brut aux prix courants (en millions d'€)

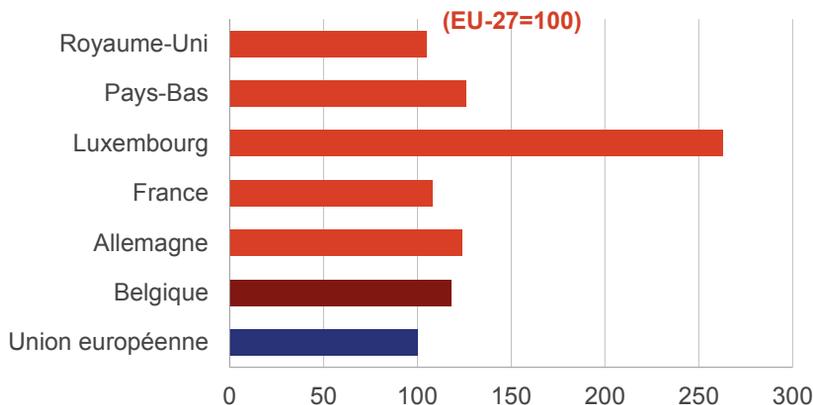
	2009	2010	2011	2012	2013
Union européenne	12.245.901	12.789.851	13.173.431	13.437.315	13.529.836
Belgique	349.703	365.747	379.991	388.254	395.262
Allemagne	2.456.660	2.576.220	2.699.100	2.749.900	2.809.480
France	1.939.017	1.998.481	2.059.284	2.091.059	2.113.687
Luxembourg	36.094	39.371	42.410	43.812	45.288
Pays-Bas	617.650	631.512	642.929	640.644	642.851
Royaume-Uni	1.663.573	1.816.615	1.863.941	2.041.491	2.017.406
Etats-Unis	10.337.468	11.287.923	11.147.917	12.580.324	12.625.631
Japon	3.614.690	4.149.900	4.247.574	4.622.738	3.686.840

Source: EUROSTAT (version du 01-11-2014)

À l'instar des Pays-Bas, la Belgique a vu son PIB par habitant baisser en 2013, après correction de la parité de pouvoir d'achat, par rapport à l'année précédente. En 2012, l'Allemagne a connu une légère hausse, tandis que la France a vu son PIB se stabiliser. Par ailleurs, la Belgique dépasse de 18 points le niveau moyen de l'Union européenne.

Pour pouvoir comparer correctement le PIB de différents pays, il est nécessaire d'ajuster le nombre d'habitants et le niveau des prix. Le PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat permet de comparer les niveaux du produit intérieur brut des différents pays.

### PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat en 2013



Source: EUROSTAT (version du 01-06-2014)

En 2013, l'économie belge a connu une reprise modérée. Après correction des variations de prix, l'économie belge a en effet affiché une croissance de 0,3 %. Notre pays faisait ainsi mieux que la moyenne de l'Union européenne, dont le pourcentage de croissance moyen s'élevait à 0,0 %.

Le calcul du taux de croissance annuel du PIB en volume permet de comparer le développement économique à la fois à travers le temps et entre différents pays. Pour calculer le taux de croissance du PIB en volume, le PIB à prix constants est comparé avec les prix de l'année précédente.

L'évolution du volume ainsi calculée est imputée à une année de référence. C'est ce que l'on appelle un indice en chaîne. Les variations de prix ne contribuent dès lors pas à augmenter le taux de croissance.

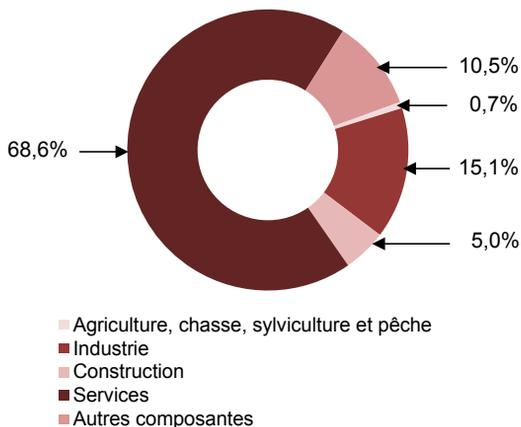
#### Taux de croissance du PIB en volume - variation en % par rapport à l'année précédente

	2010	2011	2012	2013
Union européenne	2,1	1,7	-0,4	0,0
Zone euro	2,0	1,6	-0,7	-0,5
Belgique	2,5	1,6	0,1	0,3
Allemagne	4,1	3,6	0,4	0,1
France	2,0	2,1	0,3	0,3
Luxembourg	5,1	2,6	-0,2	2,0
Pays-Bas	1,1	1,7	-1,6	-0,7
Royaume-Uni	1,9	1,6	0,7	1,7
Etats-Unis	2,5	1,6	2,3	2,2
Japon	4,7	-0,5	1,5	1,5

Source: Commission Européenne, novembre 2014

Il ressort de la ventilation du PIB belge que la croissance de l'activité économique s'explique principalement par une hausse dans le secteur des services. L'activité industrielle a accusé un recul de 0,4 % en 2013 par rapport à l'année précédente. Par conséquent, la part de l'industrie dans le PIB est passée de 15,4 % en 2012 à 15,1 % en 2013.

### Ventilation du produit intérieur brut 2013



Source: Institut des comptes nationaux

Par ailleurs, la Belgique a confirmé son statut d'économie de services. La part du secteur tertiaire (services) dans le PIB a ainsi augmenté pour atteindre 68,6 % en 2013, contre 68,2 % en 2012.

Au sein du secteur des services, la catégorie « commerce, transports et horeca » détenait la part la plus importante en 2013, soit 17,8 % de la production totale du secteur des services. Venaient ensuite les catégories « administration publique et enseignement » avec une part de 13,4 % et « services professionnels » avec une part de 11,9 %.

**Produit intérieur brut**

Valeur ajoutée brute par branche d'activité, estimations à prix courants  
(en millions d'€, données brutes)

	<b>Croissance</b>					
	<b>2006</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2013/ 2006</b>	<b>2013/ 2012</b>
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	2.950	2.369	2.709	2.931	-0,6%	8,2%
<b>Industrie</b>	58.390	60.039	60.096	59.849	2,5%	-0,4%
<b>Construction</b>	15.399	19.563	19.902	19.762	28,3%	-0,7%
<b>Services</b>	215.765	258.414	264.622	271.307	25,7%	2,5%
Commerce, transports et horeca	61.372	68.608	69.314	70.348	14,6%	1,5%
Information et communication	11.749	13.451	13.879	14.082	19,9%	1,5%
Activités financières	16.074	20.576	21.318	21.253	32,2%	-0,3%
Activités immobilières	26.478	29.781	30.376	30.811	16,4%	1,4%
Services aux entreprises	34.824	45.000	44.989	46.846	34,5%	4,1%
Administration publique et enseignement	40.060	49.169	51.192	53.041	32,4%	3,6%
Santé publique et bien-être social	19.038	24.710	26.179	27.332	43,6%	4,4%
Autres services	6.170	7.119	7.375	7.594	23,1%	3,0%
<b>Autres composantes</b>	34.863	39.607	40.927	41.414	18,8%	1,2%
<b>Produit intérieur brut aux prix du marché</b>	327.368	379.991	388.254	395.262	20,7%	1,8%

Source: Institut des comptes nationaux

## B I Prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) permet de comparer l'inflation des prix à la consommation au niveau européen. L'évolution de cet indice montre que les prix ont grimpé à un rythme moins soutenu en Belgique entre 2005 et 2013 que la moyenne européenne. La hausse était toutefois encore nettement moins prononcée dans nos pays voisins : les Pays-Bas, la France et l'Allemagne. Le Luxembourg a, par contre, connu une progression plus significative que la Belgique.

En 2013, l'inflation en Belgique atteignait un niveau inférieur à la moyenne européenne. À l'inverse de la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg ont enregistré un taux d'inflation plus élevé en 2013 que la Belgique.

### IPCH – indice annuel moyen (2005=100)

	2005	2009	2010	2011	2012	2013	Inflation 2013
Union Européenne	100	109,5	111,8	115,2	118,3	120,1	1,5%
Belgique	100	108,9	111,4	115,1	118,2	119,6	1,2%
Allemagne	100	107,2	108,4	111,1	113,5	115,3	1,6%
France	100	106,9	108,8	111,3	113,8	114,9	1,0%
Luxembourg	100	110,0	113,1	117,3	120,7	122,8	1,7%
Pays-bas	100	106,6	107,6	110,2	113,3	116,2	2,6%
Royaume-Uni	100	110,8	114,5	119,6	123,0	126,1	2,5%

Une comparaison des prix à la consommation révèle que la Belgique proposait des prix relativement élevés en 2013. Ainsi, l'indice de la Belgique dépassait de 12,6 points la moyenne de l'UE. Par rapport à nos pays voisins, à l'exception du Luxembourg, la Belgique était également plus chère pour les dépenses de consommation.

Le rapport est exprimé sur la base de la moyenne de l'Union européenne (UE27=100). Si l'indice du niveau des prix comparés est supérieur (inférieur) à 100, le pays concerné est relativement cher (bon marché) par rapport à la moyenne de l'UE.

#### Niveau des prix comparés de la consommation finale des ménages, y compris les taxes indirectes (UE-27=100)

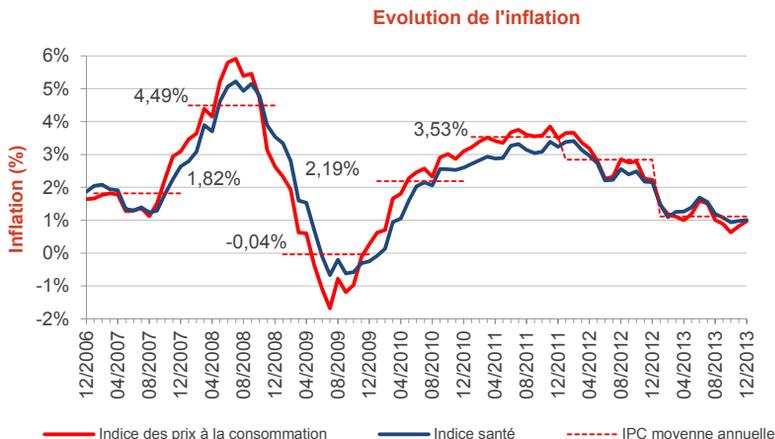
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Union Européenne	100	100	100	100	100	100
Belgique	111,7	114,0	110,8	111,4	110,7	112,6
Allemagne	103,8	107,5	104,3	103,4	103,2	104,2
France	112,8	114,4	112,2	112,1	111,8	112,4
Luxembourg	115,9	120,5	120,8	120,3	120,1	122,6
Pays-Bas	107,7	111,8	111,2	110,4	109,7	109,8
Royaume-Uni	104,5	97,8	105,5	106,7	113,1	108,8
Etats-Uni	87,0	95,6	98,8	95,4	101,4	100,1
Japon	98,0	118,1	125,7	128,6	133,7	106,0

L'indice national des prix à la consommation a progressé en 2013 pour atteindre 122,4. Sur base annuelle, l'inflation accusait néanmoins un recul, passant de 2,8 % en 2012 à 1,1 % en 2013.

### Indices des prix à la consommation (base 2004=100) et inflation en Belgique

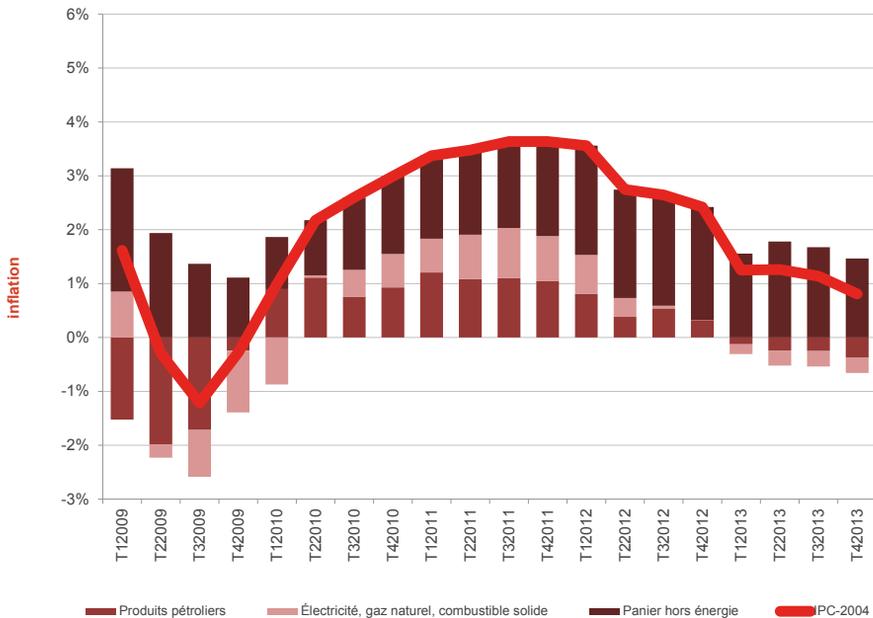
	Général (IPC)	Inflation	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services	Loyer	Général sans produits pétroliers	Général sans produits énergétiques	Indice santé
<b>2000</b>	92,6	2,5	90,6	94,5	91,3	92,0	92,3	92,1	92,8
<b>2001</b>	94,9	2,5	94,4	96,1	93,5	93,7	95,0	94,6	95,2
<b>2002</b>	96,4	1,6	96,5	96,7	96,0	96,0	96,9	96,7	97,0
<b>2003</b>	97,9	1,6	98,5	97,8	97,7	98,2	98,5	98,4	98,4
<b>2004</b>	100,0	2,1	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>2005</b>	102,8	2,8	101,9	103,6	102,3	102,0	101,8	101,7	102,1
<b>2006</b>	104,6	1,8	104,2	105,2	103,9	105,6	103,9	105,6	104,0
<b>2007</b>	106,5	1,8	108,0	106,3	105,8	107,4	105,9	107,3	105,8
<b>2008</b>	111,3	4,5	114,2	112,6	107,9	109,5	109,4	107,9	110,3
<b>2009</b>	111,3	0,0	115,5	109,5	111,0	111,7	110,9	109,9	110,9
<b>2010</b>	113,7	2,2	117,2	113,0	112,6	112,9	112,4	111,4	112,8
<b>2011</b>	117,7	3,5	120,1	119,0	115,1	114,1	115,3	113,4	116,1
<b>2012</b>	121,1	2,8	123,7	122,2	118,8	115,9	118,2	116,1	119,3
<b>2013</b>	122,4	1,1	128,1	121,2	121,5	117,3	119,9	118,3	120,8

En 2013, l'indice santé se situait en deçà de l'indice des prix à la consommation. Le calcul de cet indice n'intègre en effet pas la baisse du prix des carburants. Il en va de même en cas de hausse des carburants. Toutefois, l'inflation calculée sur la base de l'indice santé et celle sur la base de l'indice des prix à la consommation se situaient quasiment sur un pied d'égalité à la fin de l'année.



Alors que les produits énergétiques pesaient pour moitié sur l'inflation en 2011, ces produits ont vu leur contribution à l'inflation dégringoler en 2012. En 2013, leur contribution était même négative.

### Contribution de l'énergie et d'autres produits à l'inflation



## Que mesure exactement l'indice des prix à la consommation ?

L'indice des prix à la consommation reflète l'évolution des prix des biens et services de consommation achetés par un ménage belge moyen. Cet indice ne mesure donc pas le prix moyen de ces produits, mais bien l'évolution de leurs prix.

Un simple exemple permet d'illustrer cette différence. Partons de l'hypothèse que des propriétaires de petites voitures citadines à bas prix optent pour des véhicules tout-terrain plus coûteux. Cette évolution se traduirait alors par une hausse du prix moyen par véhicule vendu, mais elle pourrait entraîner parallèlement un recul des valeurs mesurées dans le cas d'une baisse de prix de ces deux types de véhicule.

## Panier de l'indice

Pour pouvoir mesurer l'évolution des prix, il est nécessaire de suivre un ensemble représentatif de biens et de services, à savoir le panier de l'indice. Certaines dépenses de consommation pèsent davantage dans le budget d'un ménage que d'autres. L'indice des prix à la consommation doit dès lors en tenir compte.

Ainsi, chaque catégorie de dépenses (p.ex. l'alimentation ou l'achat d'une voiture) se voit attribuer un poids déterminé sur la base des dépenses annuelles moyennes d'un ménage. Ensuite, ces catégories principales sont subdivisées en sous-groupes plus détaillés, qui bénéficient chacun d'un poids propre (p.ex. « pain et céréales » pour l'alimentation). Enfin, un certain nombre de produits ou de services représentatifs sont sélectionnés par catégorie, dont l'évolution des prix est mesurée. Ces produits ou services représentatifs sont appelés « témoins ».

## Quand ce panier est-il établi?

Le panier utilisé en 2013 a été défini en 2004 (soit l'année de base) et est entré en vigueur à partir de janvier 2006. Pour mesurer l'évolution des prix, une comparaison est établie entre le niveau actuel de ces produits et celui de 2004. Pour que le panier de l'indice reste représentatif, il est possible d'ajouter ou de supprimer des témoins tous les deux ans. Par contre, le poids des différentes catégories n'a pas changé depuis 2004. Une réforme plus vaste du panier de l'indice (y compris des poids) survient actuellement tous les huit ans. Un nouveau panier est donc entré en vigueur à partir de janvier 2014 avec 2012 comme année de base.

## Où les relevés de prix sont-ils effectués?

Des relevés de prix sont effectués dans 65 localités à travers la Belgique. Ces localités ont été sélectionnées de manière à dresser un aperçu le plus représentatif possible de la population belge. Chacune de ces 65 localités se voit dès lors attribuer un poids basé sur le nombre de personnes qu'elle représente. Par localité, des enquêteurs sont char-

gés de relever les prix qui seront ensuite traités par le service central pour le calcul de l'indice de la Belgique.

## Importance de l'indice des prix à la consommation

L'indice santé est déduit de l'indice des prix à la consommation, qui reflète l'évolution des prix de tous les biens et services. La valeur de cet indice s'obtient en retirant certains produits du panier de l'indice des prix à la consommation, à savoir les boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), le tabac et les carburants, à l'exception du LPG. L'indice santé sert notamment à l'indexation des loyers et constitue la base de l'indice lissé (= la valeur moyenne de l'indice santé des quatre derniers mois). L'indice lissé sert, quant à lui, de base à l'indexation des pensions, des allocations sociales et de certains salaires et traitements.

## C I Indice des prix à la production

En 2013, l'indice des prix à la production de l'industrie (base 2010=100) a progressé pour atteindre 111,1. Sur base annuelle, il s'agit d'un taux d'inflation de -0,5 % contre 3,8 % en 2012 et 8,9 % en 2011.

La plus forte inflation de 2011 s'explique par des hausses de prix au niveau des produits énergétiques et des biens intermédiaires au premier semestre de 2011, tandis que ces hausses ont été moins prononcées en 2012.

En 2013, il était à nouveau question d'un repli. Pour les produits énergétiques, ce repli atteignait même -3,9 %. En ce qui concerne les biens de consommation, l'inflation s'est stabilisée autour de 2,4 %.

L'indice des prix à la production reflète l'évolution des prix de la production commercialisée.

### Indice des prix à la production de l'industrie totale, à l'exclusion de la construction (2010=100)

#### Marché total

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
<b>2010</b>	96,4	96,9	98,1	99,2	100,0	100,3	
<b>2011</b>	105,6	107,5	109,0	110,5	109,8	109,6	
<b>2012</b>	110,5	112,2	113,2	113,6	113,2	112,2	
<b>2013</b>	114,0	114,3	114,3	112,8	112,3	112,2	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
<b>2010</b>	100,3	100,8	101,3	101,4	101,9	103,4	100
<b>2011</b>	109,6	108,8	109,4	109,1	109,0	109,2	108,9
<b>2012</b>	112,2	113,2	113,8	113,8	113,7	113,9	113,0
<b>2013</b>	112,6	111,9	111,7	111,0	110,8	111,1	112,4

## Indice des prix à la production de l'industrie totale, à l'exclusion de la construction (2010=100)

### Marché intérieur

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
<b>2010</b>	96,6	97,3	98,3	99,1	99,6	100,0	
<b>2011</b>	105,2	107,2	108,3	109,5	109,3	109,0	
<b>2012</b>	109,0	111,1	111,3	111,7	112,1	111,9	
<b>2013</b>	114,9	114,9	114,8	113,3	112,8	112,8	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
<b>2010</b>	100,1	100,7	101,5	101,7	102,0	103,2	100
<b>2011</b>	108,6	107,9	108,5	108,0	107,8	107,9	108,1
<b>2012</b>	111,5	111,5	111,9	112,8	113,5	114,8	111,9
<b>2013</b>	113,2	111,7	110,8	110,3	110,3	110,7	109,3

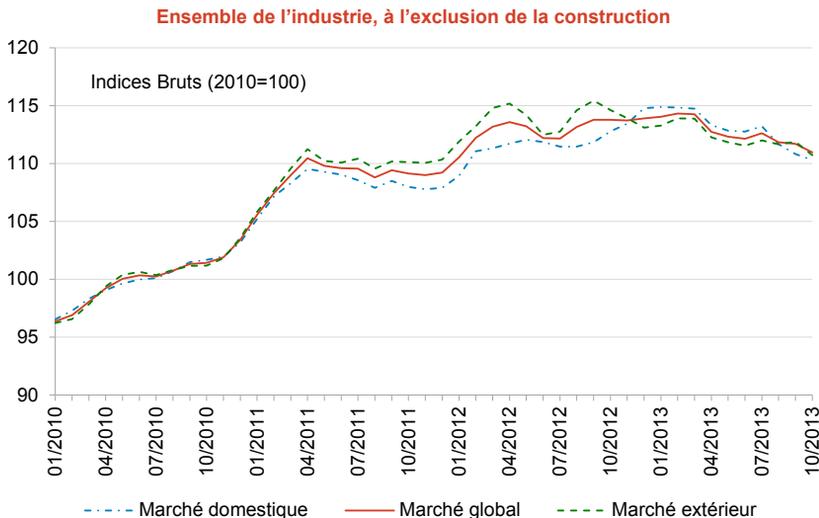
## Indice des prix à la production de l'industrie totale, à l'exclusion de la construction (2010=100)

### Marché extérieur

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
<b>2010</b>	96,2	96,6	97,9	99,4	100,4	100,6	
<b>2011</b>	105,8	107,7	109,6	111,2	110,2	110,1	
<b>2012</b>	111,9	113,2	114,8	115,2	114,2	112,5	
<b>2013</b>	113,3	113,9	113,9	112,3	111,9	111,6	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
<b>2010</b>	100,4	100,8	101,2	101,2	101,8	103,6	100
<b>2011</b>	110,4	109,6	110,2	110,1	110,1	110,3	109,6
<b>2012</b>	112,8	114,6	115,4	114,6	113,9	113,1	113,9
<b>2013</b>	112,0	111,7	111,9	110,7	110,2	110,1	108,6

La ventilation de l'indice général des prix à la production selon la destination montre une évolution similaire, soit une inflation de -2,3 %, contre 3,5 % en 2012 pour le marché intérieur et une inflation de -4,7 %, contre 3,9 % en 2012 pour le marché extérieur. Après une période marquée par l'orientation à la hausse des indices de prix, la tendance semble désormais s'inverser.

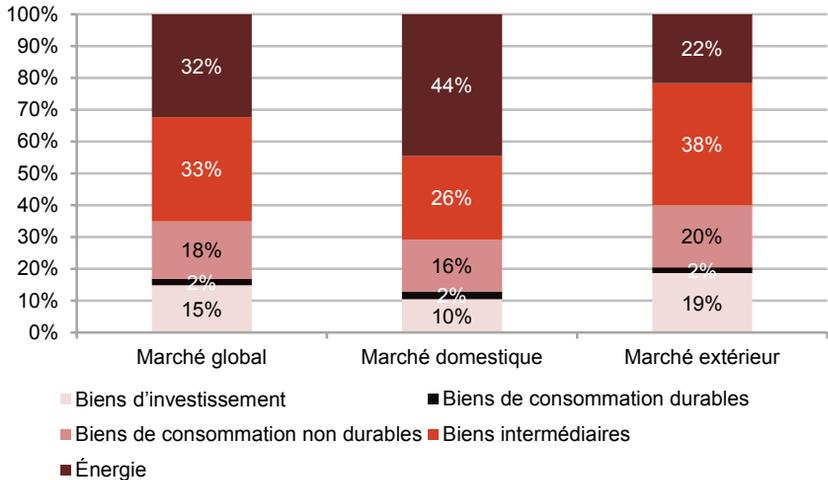
Le repli des indices de prix à la production à la mi-2012 s'explique par un recul des prix de l'énergie sur le marché international. Cette même raison justifie également l'évolution divergente des indices pour les marchés intérieur et extérieur, parallèlement à une hausse de prix des produits ayant un poids limité sur le marché extérieur, comme l'électricité et le gaz au deuxième semestre de 2013.



Le poids d'une activité économique au sein de l'indice des prix à la production est déterminé par la valeur de sa production et de son chiffre d'affaires. Il ressort de la ventilation de l'industrie totale (hors construction) que l'énergie et les biens intermédiaires représentent la part la plus importante.

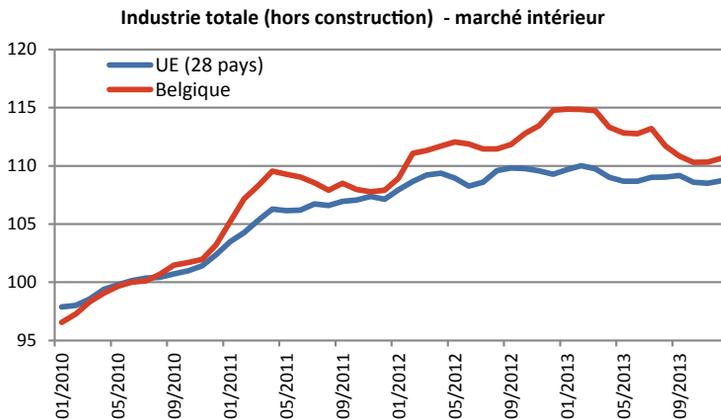
Sur le marché extérieur, le poids de l'énergie est moins élevé, notamment en raison du poids moindre de l'électricité. Inversement, la production des biens intermédiaires pèse davantage par rapport au marché intérieur.

### Poids des activités économiques dans l'indice des prix à la production (2013)



Si l'on dresse une comparaison des indices de prix à la production entre le marché intérieur et l'Union européenne, on constate une évolution similaire. À l'échelle européenne, l'industrie totale hors construction connaît également une stabilisation de son inflation.

Par rapport à 2012, les biens de consommation et les produits énergétiques enregistrent respectivement une inflation de 1,8 % et de -1,4 %. L'écart entre les indices en 2012 s'explique principalement par une hausse moindre pour les produits énergétiques dans l'ensemble de l'Union européenne.



## Que représente l'indice des prix à la production

L'indice des prix à la production de l'industrie (à l'exclusion de la construction) est un indicateur conjoncturel qui reflète l'évolution mensuelle des prix des transactions de la production industrielle pour les différents secteurs économiques en Belgique.

Cet indice peut non seulement révéler les signes précurseurs d'une poussée inflationniste dans l'économie, mais enregistre également l'évolution des prix à plus long terme. Cet indice sert notamment de déflateur pour d'autres indicateurs économiques et est également utilisé dans les contrats pour les clauses de révision des prix.

L'indice des prix à la production d'une activité économique spécifique mesure l'évolution moyenne des prix des biens produits en Belgique et des services connexes au cours des divers stades de transformation, et ce, pour les marchés intérieur et extérieur.

Un indice de prix mesure la variation en pourcentage d'un ensemble de prix au

fil du temps. Les ventes se définissent comme la somme des revenus générés par la vente de biens ou la prestation de services au cours d'une période donnée.

## La différence avec un indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation suit les prix payés par les ménages pour l'achat de biens et de services représentatifs de leurs habitudes de consommation. L'indice des prix à la production analyse les prix du point de vue du vendeur, soit les prix que les chefs d'entreprise belges perçoivent pour les biens produits.

Le calcul de l'indice des prix à la production fait principalement appel à une enquête sur les prix menée auprès d'entreprises qui produisent des biens industriels, mais il se base également sur quelques sources administratives. Le prix à l'unité d'un certain nombre de témoins représentatifs est suivi pour les différents secteurs.

Pour déterminer un prix, il faut utiliser le prix de transaction réel (et non le prix catalogue), sans la TVA et autres impôts, y compris les subventions et les remises. Il faut également tenir compte de tous

les paramètres de fixation des prix, tels que le nombre de biens vendus et les variations de qualité.

## Un indice en chaîne

L'indice des prix à la production est calculé sous forme d'un indice en chaîne mensuel. Contrairement à un indice direct (comme l'indice des prix à la consommation), qui compare les prix actuels à une année de base, les prix sont ici comparés au niveau du mois précédent. Le calcul se base sur une moyenne pondérée des évolutions de prix moyennes par entreprise au sein des groupes de produits ou agrégats. Il tient compte également du poids de l'entreprise dans l'échantillon, qui est déterminé par la valeur de sa production et de son chiffre d'affaires.

Ces évolutions de prix sont alors ajoutées à l'indice du mois précédent. On peut ainsi parler d'un indice ayant 2010 comme année de base. Autrement dit, l'indice exprime la différence entre le niveau actuel des prix et le niveau moyen de 2010.

L'utilisation d'un indice en chaîne facilite le traitement des données lorsque des produits ou entreprises apparaissent ou disparaissent, lorsque des changements surviennent au niveau de la qualité ou encore lorsque des données sont manquantes.

## D I Démographie des entreprises

### Les cinq secteurs les plus représentés

Ce chapitre porte sur les entreprises assujetties à la TVA et n'inclut donc pas toutes les catégories d'entreprises. Ces dernières sont classées selon les sections de la nomenclature NACE Rév.2.

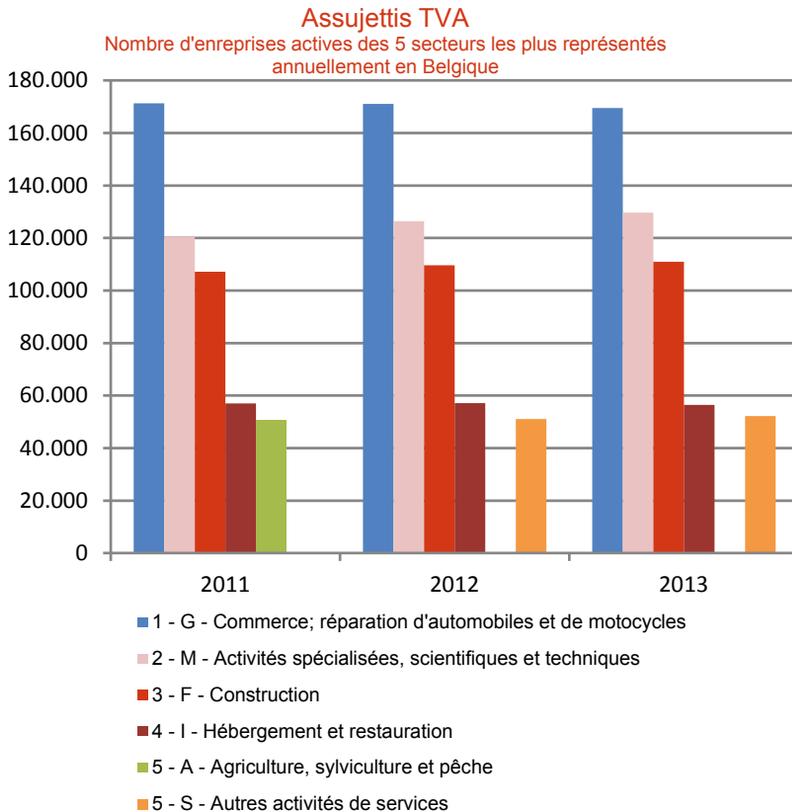
52

Ces trois dernières années, le secteur « commerce et réparation d'automobiles » occupe la position de tête. Arrivent ensuite les activités spécialisées, scientifiques et techniques, puis la construction.

La plupart des intitulés des secteurs d'activité sont relativement explicites, à l'exception des sections M et S.

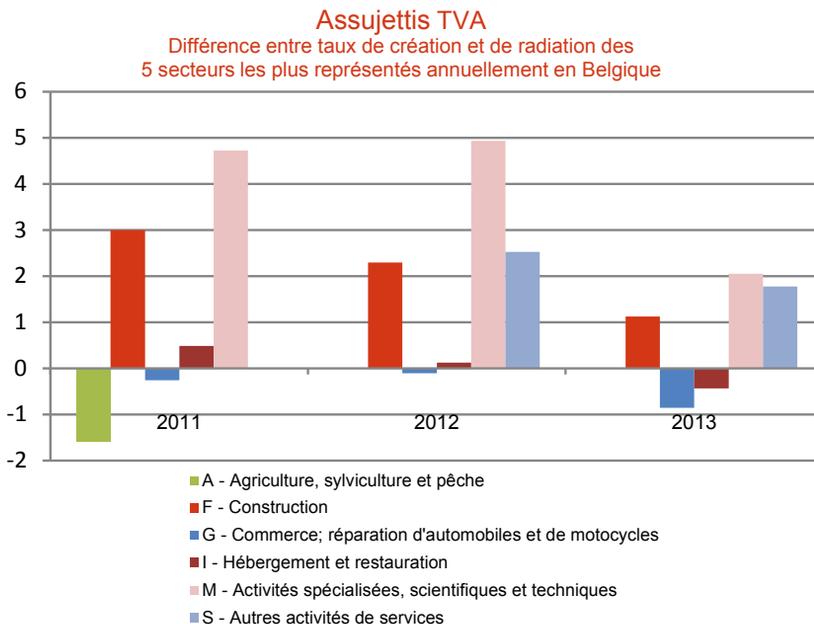
La section M recouvre l'ensemble des activités juridiques (notaires, huissiers de justice, conseillers juridiques) et comptables (experts comptables, fiscaux...), les activités de sièges sociaux et de conseil de gestion, les activités d'architecture et d'ingénierie, les activités de contrôle et d'analyses techniques, la recherche et le développement scientifique, la publicité et les études de marché, la photographie ainsi que la traduction et l'interprétation.

La section S comprend notamment les activités des organisations associatives : les syndicats patronaux ou de salariés, les organisations ou associations professionnelles, philosophiques, politiques ou religieuses.



Le graphique ci-après montre la différence par année entre les taux de création et de radiation d'entreprises pour les cinq secteurs d'activité comptant le plus d'entreprises.

Seule la différence entre ces taux est analysée et non l'importance des taux de création ou de radiation.



En 2011, l'agriculture présentait un taux de radiation largement supérieur à son taux de création d'entreprises (assujettissements ou ré-assujettissements à la TVA). En 2012, ce secteur quittait le top 5 et se voyait devancer par la catégorie des autres activités de services.

Les secteurs à forte croissance sont ceux des activités spécialisées, scientifiques et techniques et de la construction. En 2012, la construction connaissait toutefois un léger recul par rapport à 2011. En 2013, ce recul s'accroissait davantage puisque sa croissance a diminué de près de 2 % en l'espace de trois années.

L'horeca présentait un solde positif en 2011 et en 2012. Si ce secteur a connu jusqu'ici une diminution de sa population, généralement compensée par un taux de création plus important, cette tendance s'inversait en 2013 pour la première fois en trois ans.

Quant au secteur « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », il régresse également. En 2013, il passait même en pole position de notre top 5 en termes de décroissance (près de -1 % pour 2013), suivi de près par l'horeca.

Après avoir affiché un taux de croissance supérieur à 4 % durant deux ans, les activités spécialisées, scientifiques et techniques ont vu ce taux se réduire de moitié en 2013. Ce phénomène est comparable, dans une moindre mesure, à celui observé au niveau de la construction.

Il semble donc que 2013 soit une année peu bénéfique en termes de croissance pour les cinq secteurs comptant le plus d'entreprises. C'est du reste une année significative pour l'horeca et le secteur « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » puisque ces deux branches ont un taux de création inférieur à leur taux de radiation.

## Emploi dans les dix secteurs les plus représentés

Le tableau suivant présente la répartition des entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2013 par classe de taille pour les dix secteurs les plus importants.

- Les « très grandes entreprises » y sont définies par un nombre de salariés supérieur à 500;
- Par « grandes entreprises », il faut entendre les entreprises comptant entre 50 et 499 salariés;
- Les « PME » regroupent, quant à elles, les entreprises de 1 à 49 salariés.

En ce qui concerne les dix secteurs comptant le plus d'entreprises en 2013, il convient de retenir les éléments suivants :

- 79 % de la population de cet univers ne compte aucun salarié;
- Environ 20 % de ces entreprises sont des PME;
- Les entreprises de plus de 50 salariés représentent un peu moins de 1 % de cette population.

23,6 % des salariés de la population analysée travaillent dans le secteur « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », 17,5 % dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques et 15 % dans la construction. Ce dernier secteur enregistre une diminution de 1 % par rapport à 2012.

À l'inverse des autres secteurs, l'industrie manufacturière se concentre essentiellement dans les classes d'emploi comptant le plus de salariés. Ainsi, ce secteur regroupe 35,9 % de la population totale des « très grandes entreprises » et 33,4 % des « grandes entreprises ».

Le secteur « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » est davantage présent dans les classes d'emploi de moindre importance. Au-delà de 50 salariés, l'importance de ce secteur diminue. Il représente toutefois encore 19,6 % des entreprises qui comptent plus de 500 salariés.

L'emploi dans la construction se concentre essentiellement dans la classe des PME : 17 % de cette classe est couverte par ce secteur. La construction, compte tenu du nombre d'entreprises, représente toutefois 12,6 % des « grandes entreprises », tous secteurs pris en compte.

L'horeca se cantonne davantage dans les classes d'emploi de petite importance (généralement 1 à 4 salariés). Il occupe 12 % de la population des PME de notre top dix.

### Nombre d'entreprises selon la classe de taille par secteur

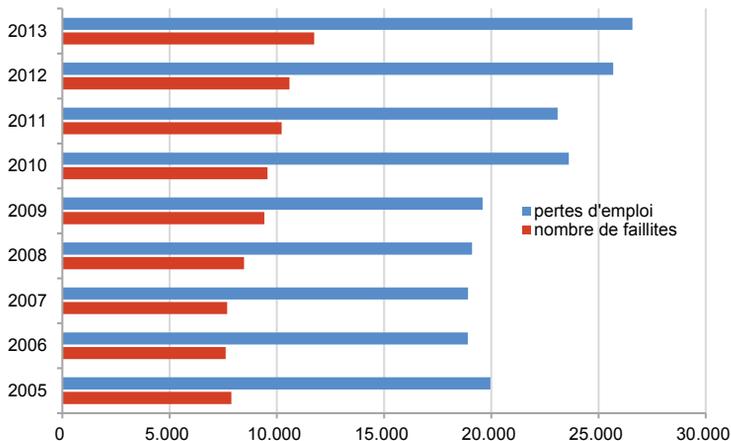
	Aucun salarié	1-49 salariés	50-499 salariés	500 salariés ou plus
<b>Total général</b>	<b>587.353</b>	<b>152.540</b>	<b>4.125</b>	<b>362</b>
A - Agriculture, sylviculture et pêche	45.911	3.777	43	1
C - Industrie manufacturière	30.866	14.748	1.378	130
F - Construction	86.811	26.055	522	18
G - Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	125.575	49.603	912	71
I - Hébergement et restauration	37.674	19.016	135	12
J - Information et communication	36.453	4.577	223	26
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	114.469	15.433	381	20
N - Activités de services administratifs et de soutien	40.977	8.034	380	71
R - Arts, spectacles et activités récréatives	24.707	2.871	77	1
S - Autres activités de services	43.910	8.426	74	12

## E I Faillites

En 2013, 11.740 entreprises au total ont fait faillite en Belgique, soit une hausse de 10,9 % par rapport à 2012. Le nombre de pertes d'emploi à la suite d'une faillite a augmenté, passant de 25.688 en 2012 à 26.582 en 2013, soit une hausse de 3,5 %.

Comme en 2012, les grandes et moyennes entreprises (occupant 50 personnes ou plus) ont été nombreuses à faire faillite : 60 en 2013 contre 61 en 2012. Le nombre moyen de pertes d'emploi par faillite a légèrement diminué de 2,42 à 2,26.

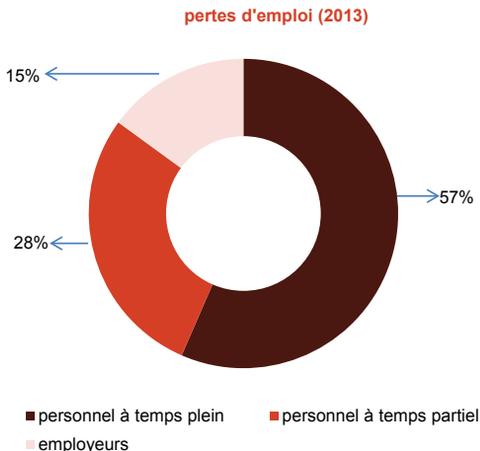
Evolution du nombre de faillites et pertes d'emploi



Au total, 15.028 emplois à temps plein (-3,2 %) et 7.572 emplois à temps partiel (+17 %) sont passés à la trappe. 3.982 employeurs salariés (+7,8 %) ont également perdu leur travail.

L'agriculture a connu la plus forte augmentation du nombre de faillites. Elles y ont en effet progressé de 84 à 99 unités, soit une progression de 17,9 %. Le nombre de faillites est aussi en hausse dans la construction avec 2.065 faillites (+14,6 %) et les services avec 3.607 faillites (+13 %).

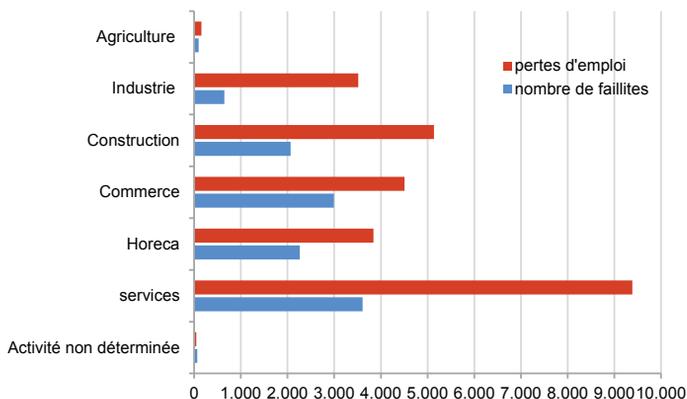
Le secteur de l'horeca a enregistré 2.261 faillites (+ 9,7 %). On observe aussi une forte hausse dans le secteur du commerce avec 2.993 faillites (+9,1 %).



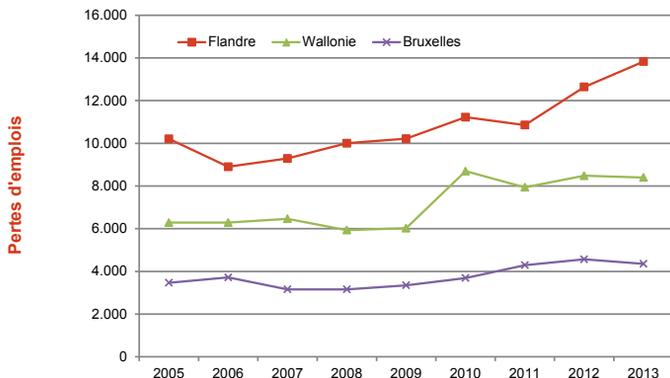
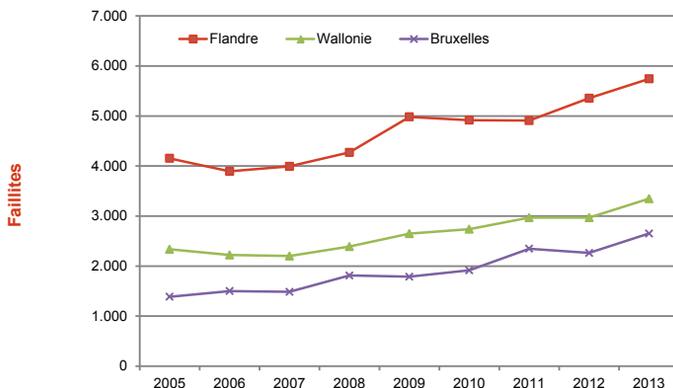
## Faillites et pertes d'emploi par secteur en 2013

	Faillites	Pertes d'emploi	Pertes d'emploi en moyenne par faillite
Agriculture	99	158	1,6
Industrie	649	3.513	5,4
Construction	2.065	5.135	2,5
Commerce	2.993	4.505	1,5
Horeca	2.261	3.840	1,7
Services	3.607	9.383	2,6
Activités non déterminées	66	48	0,7

Nombre de faillites et pertes d'emploi (2013)



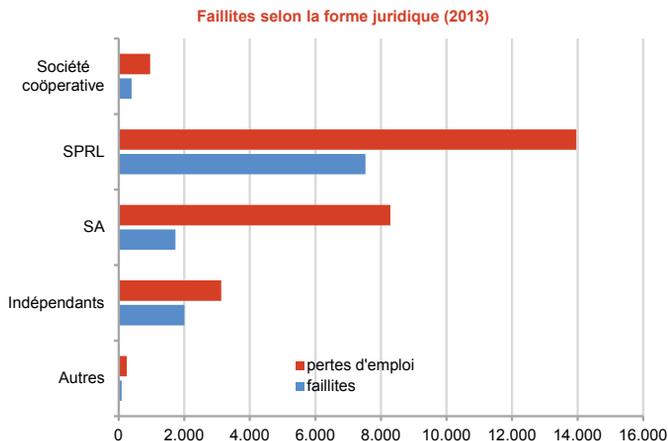
La Région de Bruxelles-Capitale a enregistré l'augmentation la plus sensible du nombre de faillites (2.652 ; +17,2 %). En Wallonie, cette augmentation est également importante (3.346 ; +12,7 %), tandis qu'elle est plus modérée en Flandre (5.742 ; +7,2 %).



Une ventilation des faillites selon la forme juridique montre que les SPRL, en raison de leur grand nombre, sont impliquées dans la plupart des faillites. Par contre, les SA présentent les plus fortes pertes d'emploi par faillite.

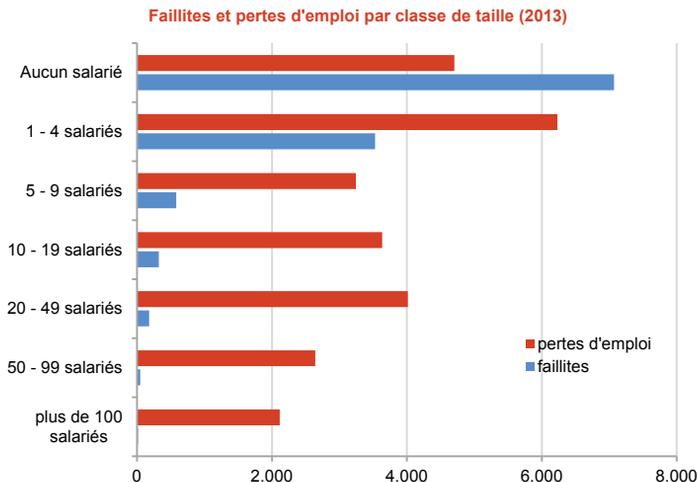
### Faillites selon la forme juridique (2013)

	Faillites	Pertes d'emploi	Pertes d'emploi en moyenne par faillite
Autres	87	248	2,9
Indépendants	2.003	3.127	1,6
SA	1.733	8.286	4,8
SPRL	7.525	13.960	1,9
Sociétés coopératives	392	961	2,5



L'année dernière, 13 entreprises de plus de 100 salariés ont fait faillite, contre 15 en 2012. Par contre, on observe une forte augmentation des faillites dans les entreprises sans salariés (+14,2 %).

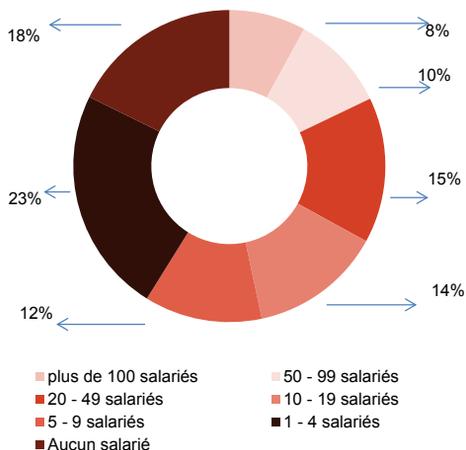
Comme en 2012, plus de la moitié des emplois (53,0 %) ont été perdus dans le cadre de faillites d'entreprises occupant moins de 10 salariés.



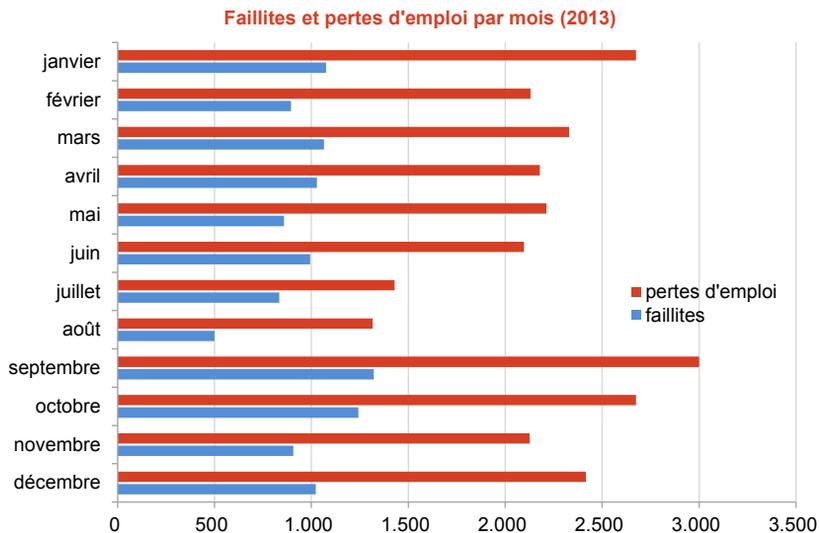
## Faillites et pertes d'emploi : évolution 2012-2013

	Faillites	Pertes d'emploi
Plus de 100 salariés	-13,3%	-24,0%
50-99 salariés	2,2%	8,4%
20-49 salariés	11,9%	9,0%
10-19 salariés	12,5%	14,1%
5-9 salariés	0,7%	-1,7%
1-4 salariés	6,6%	3,8%
Aucun salarié	14,2%	9,5%

pertes d'emploi par classe de taille (2013)



En 2013, le mois de septembre a connu le plus grand nombre de faillites, à savoir 1.322.



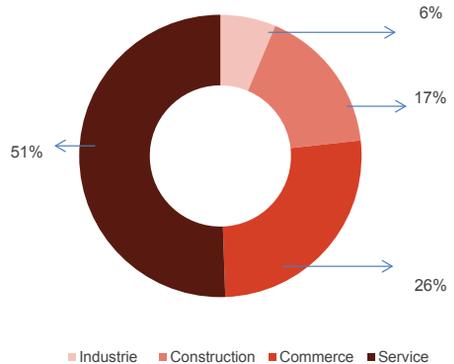
## F I Structure des entreprises

Les statistiques annuelles sur la structure des entreprises décrivent la structure, la gestion et les performances des entreprises selon leur activité économique. Elles brossent un tableau de l'économie de marché réelle et, en particulier, de l'industrie, de la construction, du commerce et de nombreuses activités de services. Les statistiques structurelles sur les entreprises se basent sur des données d'enquête et sur des données administratives récoltées auprès d'un échantillon d'entreprises. Les grandes entreprises sont interrogées chaque année de manière exhaustive.

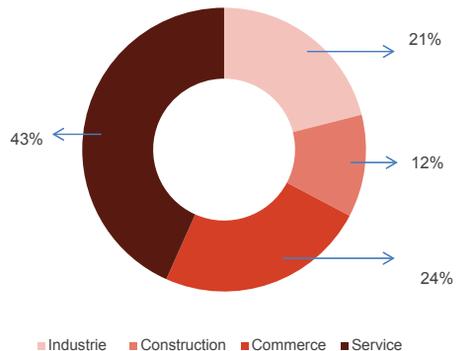
En 2012, l'économie marchande non financière comptait 566.006 entreprises et 2.718.355 personnes occupées en Belgique.

51 % des entreprises et 43 % des personnes occupées sont actives dans le secteur des services. Le commerce est le deuxième plus grand secteur tant en nombre d'entreprises (26 %) que d'emplois (24 %). L'industrie est, quant à elle, le plus petit secteur en nombre d'entreprises (6 %), mais pas en nombre de personnes occupées (21 %). Ainsi, le secteur industriel emploie en moyenne

### Entreprises (2012)



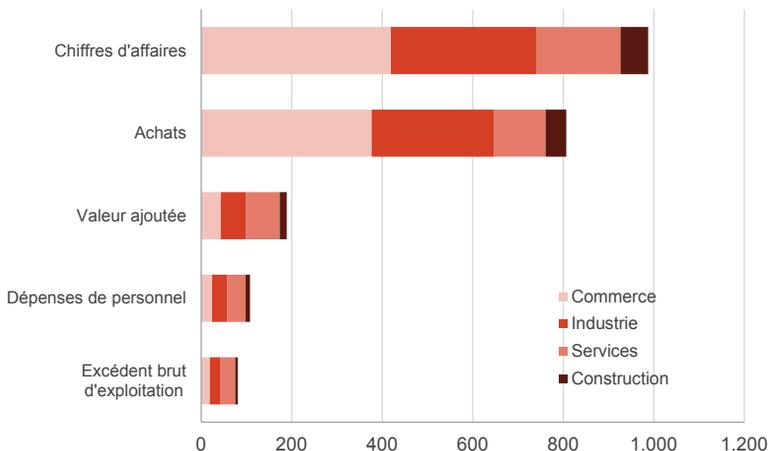
### Personnes occupées (2012)



plus de personnes par entreprise que les autres secteurs, soit 15,9 personnes occupées. Ce chiffre s'élève à 4,4 pour le commerce, à 4,1 pour les services et à 3,3 pour les entreprises de construction.

Le commerce affiche les valeurs totales les plus élevées pour le chiffre d'affaires et les achats (respectivement 419 et 377 milliards d'euros), tandis que le secteur des services arrive en tête pour la valeur ajoutée, les dépenses de personnel et l'excédent brut d'exploitation (respectivement 74 milliards d'euros, 41 milliards d'euros et 33 milliards d'euros). Le secteur de la construction détient la part la plus faible pour l'ensemble de ces indicateurs.

#### Achats, chiffre d'affaires, valeur ajoutée, dépenses de personnel et excédent brut d'exploitation par secteur (2012) (en milliards €)



Les « achats » représentent la valeur de tous les biens et services achetés en vue d'être revendus ou utilisés dans le processus de production.

Le « chiffre d'affaires » est la valeur totale des ventes sur le marché de biens et de services à des tiers.

La « valeur ajoutée » correspond à peu près à la différence entre le chiffre d'affaires et les achats.

Les « coûts de personnel » équivalent à la rémunération versée par l'employeur à ses salariés pour le travail accompli, en ce compris les impôts et les cotisations sociales.

« L'excédent brut d'exploitation » s'obtient en déduisant les « coûts de personnel » de la valeur ajoutée. Il s'agit donc de l'excédent qui découle des activités de l'entreprise après paiement du travail accompli. Cet excédent correspond au solde disponible pour payer les impôts, rétribuer les investisseurs actuels (intérêts ou dividende) et financer les nouveaux investissements.

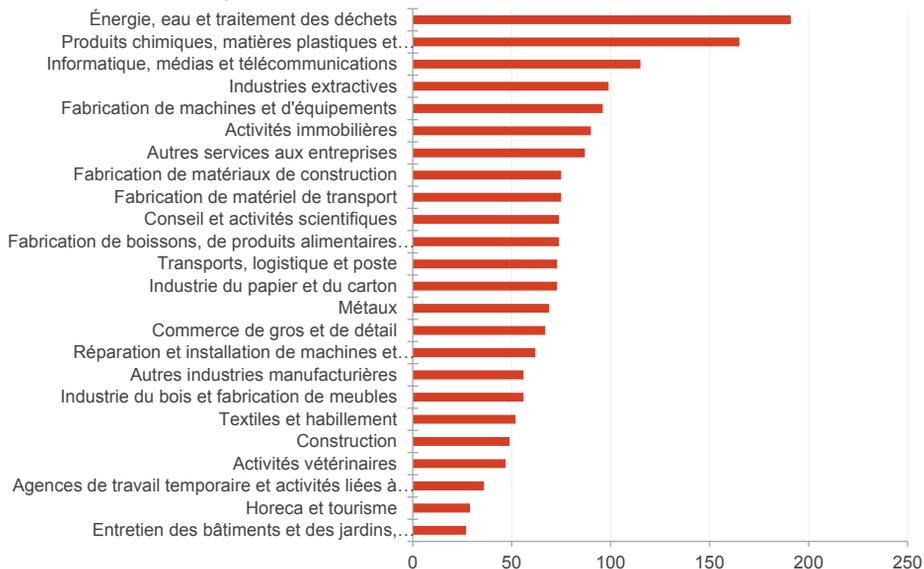
Les valeurs totales pour les coûts de personnel et la valeur ajoutée sont souvent mises en corrélation avec les indicateurs relatifs à l'emploi, qui sont exprimés par travailleur.

Les coûts de personnel sont liés au nombre de salariés, tandis que la valeur ajoutée est mise en corrélation avec le nombre de personnes occupées. Ce dernier comprend tant les salariés que les personnes occupées non rémunérées comme les associés actifs, les travailleurs familiaux non rémunérés, etc.

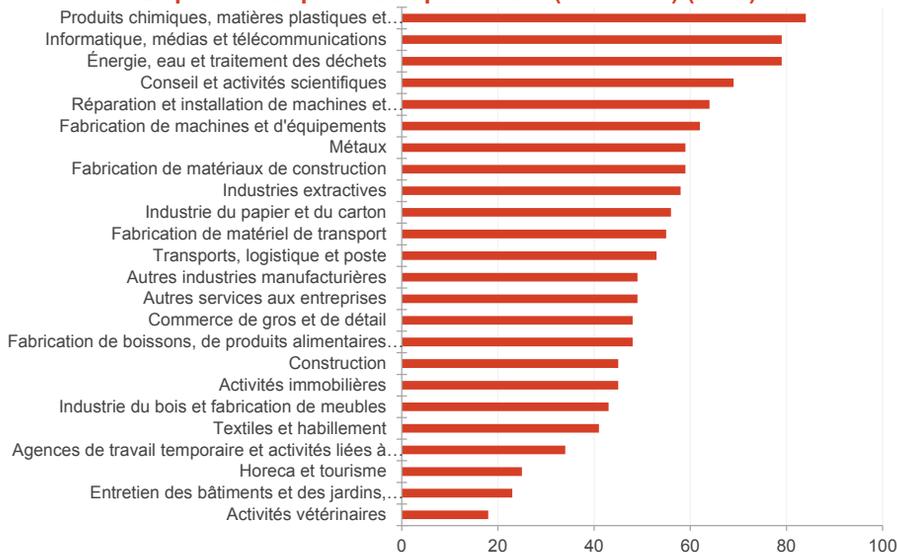
La valeur ajoutée par personne occupée s'élève en moyenne à 70.000 euros par personne occupée, allant de 27.000 euros pour l'aménagement paysager, l'entretien des bâtiments et des jardins à 191.000 euros pour l'énergie, l'eau et le traitement des déchets. Au sein du secteur des services, il existe une grande diversité. En effet, le secteur « informatique, médias et télécommunications » présente la plus haute valeur ajoutée par personne occupée, tandis que « l'aménagement paysager, l'entretien des bâtiments et des jardins » affiche la plus faible valeur ajoutée. Il en va de même dans l'industrie manufacturière où le groupe sectoriel « produits chimiques, matières plastiques et caoutchouc » détient une valeur élevée, tandis que le groupe « textiles et habillement » possède une valeur moindre.

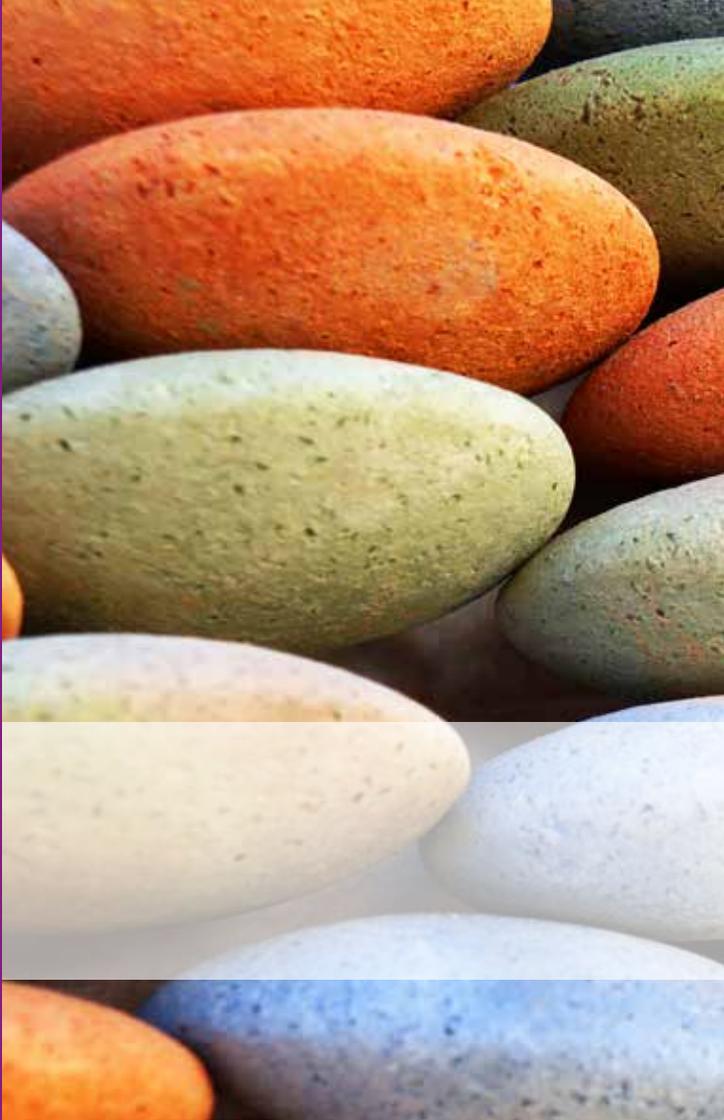
Les coûts moyens de personnel sont les moins élevés dans les activités vétérinaires (18.000 euros) et les plus importants dans le secteur des « produits chimiques, matières plastiques et caoutchouc » (84.000 euros) et affichent une moyenne de 51.000 euros par salarié. Il est étonnant de constater que les secteurs détenant une haute valeur ajoutée par personne occupée, présentent aussi généralement des dépenses de personnel élevées et inversement.

## Valeur ajoutée par personne occupée (en 1000 €) (2012)



## Dépenses de personnel par salarié (en 1000 €) (2012)







● ● ● ● Immobilier  
et construction

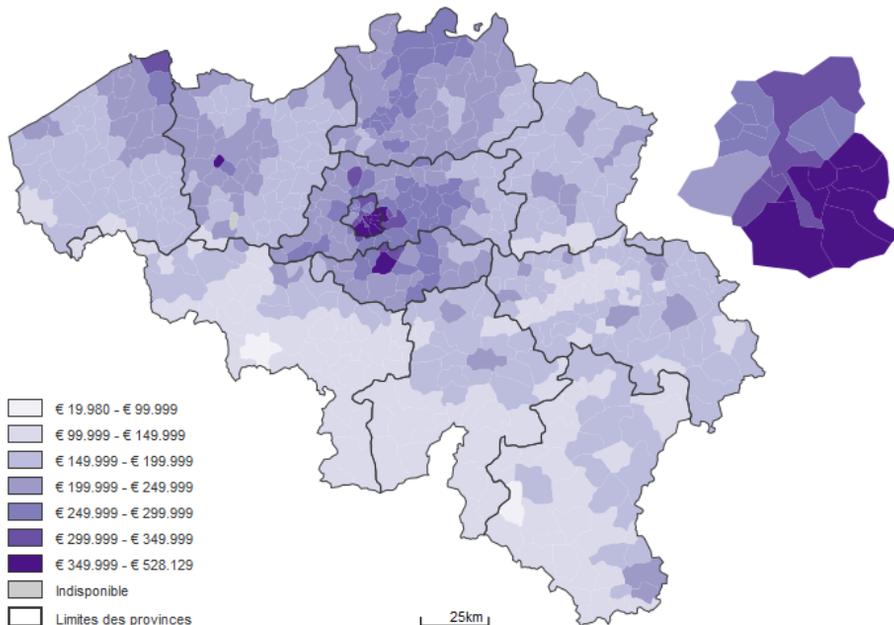
## A | Prix de l'immobilier

En 2013, une maison d'habitation coûtait en moyenne 197.616 euros. Pour une villa, il fallait compter 332.603 euros. Un appartement moyen se chiffrait à 207.886 euros. Enfin, le prix des terrains à bâtir s'élevait en moyenne à 110,9 euros/m<sup>2</sup>. Depuis 1975, le prix de vente moyen d'une maison d'habitation ordinaire a été multiplié par dix, tandis que le niveau général des prix (indice des prix à la consommation) n'a progressé que d'un facteur 3,5 sur cette même période. En 38 ans, la valeur des maisons d'habitation ordinaires a donc augmenté 3,5 fois plus vite que les prix des produits issus du panier de l'indice.

### Transactions et prix de vente moyen dans l'immobilier

	1975	2000	2005	2010	2012	2013
<b>Maisons d'habitation ordinaires</b>						
- nombre de transactions	51.561	69.082	69.234	65.775	63.539	61.874
- prix moyen (€)	18.765	79.661	131.950	181.019	193.565	197.616
<b>Villas, bungalows et maisons de campagne</b>						
- nombre de transactions	2.696	7.977	16.640	17.765	17.310	17.542
- prix moyen (€)	67.074	266.927	262.643	319.676	329.959	332.603
<b>Appartements et studios</b>						
- nombre de transactions	16.081	30.047	33.021	44.531	43.370	42.367
- prix moyen (€)	30.011	88.943	141.290	189.797	202.228	207.886
<b>Terrains à bâtir</b>						
- nombre de transactions	49.002	27.175	26.935	19.848	16.902	15.751
- prix moyen (€/m <sup>2</sup> )	8,8	38,5	71,3	102,8	105,1	110,9

## Vente de maisons d'habitation ordinaires en 2013 - Prix moyen



La carte ci-dessus reflète les prix moyens des maisons d'habitation ordinaires par commune au cours de l'année 2013 : plus la couleur est foncée, plus le prix moyen y est élevé.

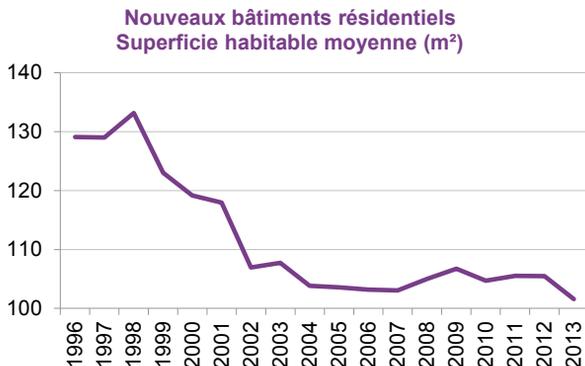
En Région flamande, Kraainem s'avère la commune la plus chère avec un prix moyen de 376.792 euros pour une maison d'habitation ordinaire. Inversement, la commune la moins chère en Flandre est Messines (116.938 euros). En Région wallonne, la commune la plus chère est Lasne (393.868 euros) et la moins chère est Colfontaine (90.753 euros). En Région de Bruxelles-Capitale, Ixelles affiche les prix les plus élevés (541.991 euros), tandis que Molenbeek-Saint-Jean enregistre les prix les plus bas (245.642 euros).

## B I Permis de bâtir

Le nombre de permis de bâtir délivrés annonce l'activité future dans le secteur de la construction.

En ce qui concerne les nouvelles constructions, il était question en 2013 d'un recul de 4,1 % au niveau des logements unifamiliaux et d'une hausse de 12,6 % au niveau des appartements. Après avoir connu une évolution négative, la rénovation de bâtiments résidentiels a repris des couleurs (+2,6 %).

Par contre, cette évolution négative a continué de plomber le marché des bâtiments non résidentiels, tant au niveau des nouvelles constructions (-1,9 %) que des rénovations (-3,8 %).



<b>Permis de bâtir</b>						
	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Nouvelles constructions</b>						
<b>Bâtiments résidentiels</b>						
Nombre de bâtiments résidentiels	27.703	24.526	27.109	23.609	24.755	23.840
- Région de Bruxelles-Capitale	299	241	225	181	223	259
- Région flamande	18.198	16.476	18.775	16.019	17.199	16.907
- Région wallonne	9.206	7.809	8.109	7.409	7.332	6.675
Nombre de logements	52.651	45.456	49.818	44.334	46.758	48.967
- Nombre de logements unifamiliaux	24.313	21.680	24.147	20.965	21.961	21.050
- Nombre d'appartements	28.338	23.776	25.671	23.369	24.797	27.917
Superficie habitable moyenne par logement (m <sup>2</sup> )	105	107	105	106	105	102
<b>Bâtiments non résidentiels</b>						
Nombre de bâtiments non résidentiels	4.778	4.426	4.752	4.590	4.525	4.437
<b>Renovation</b>						
Nombre de rénovations de bâtiments résidentiels	28.555	27.750	28.887	26.988	26.508	27.208
Nombre de rénovations de bâtiments non résidentiels	5.861	5.226	5.252	5.180	4.907	4.719

## C I Inventaire des bâtiments en Belgique

Au 1er janvier 2013, la Belgique comptait 4.435.838 bâtiments. Depuis 1992, le nombre de bâtiments en Belgique a augmenté de 13,7 %. Sur la même période, le nombre de logements a progressé de 21,7 % pour atteindre 5.229.358 unités. La Région flamande présente la plus forte augmentation : +24,1 % au niveau des logements et +15,1 % au niveau des bâtiments. La Wallonie se rapproche fortement de la moyenne belge avec 20,7 % de logements et 13,3 % de bâtiments en plus.

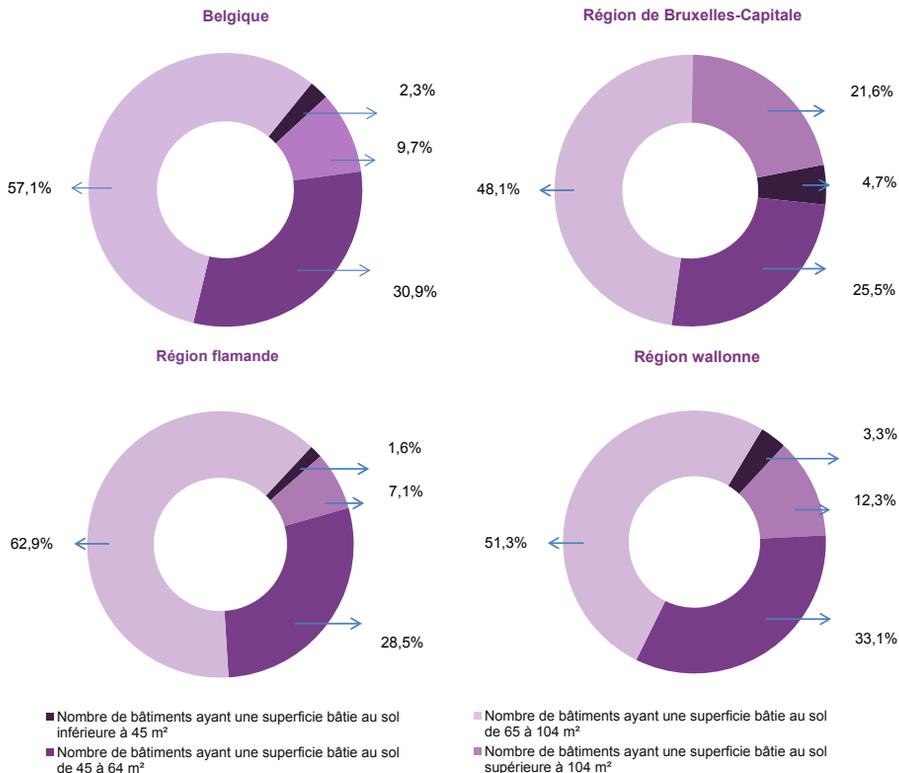
Dans la Région de Bruxelles-Capitale, l'augmentation du nombre de bâtiments est moins prononcée (+0,6 %) que dans les deux autres régions, mais le nombre de logements a par contre augmenté de 12,6 %.

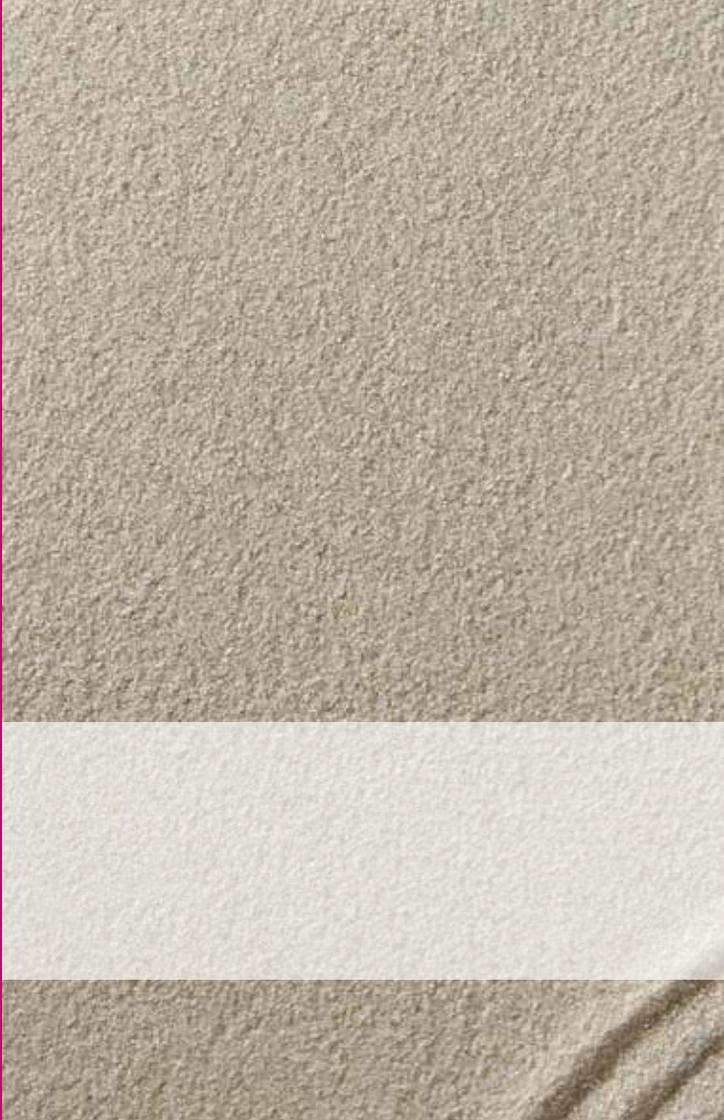
### Parc de bâtiments en Belgique et dans les régions (2013)

	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique
<b>Nombre de bâtiments</b>	194.201	2.615.375	1.626.262	4.435.838
Nombre de bâtiments construits après 1981	11.373	744.089	305.090	1.060.552
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol inférieure à 45 m <sup>2</sup>	6.921	33.917	43.423	84.261
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 45 m <sup>2</sup> à 64 m <sup>2</sup>	37.393	153.721	161.082	352.196
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 65 m <sup>2</sup> à 104 m <sup>2</sup>	70.504	618.564	434.682	1.123.750
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m <sup>2</sup>	31.701	1.367.802	673.712	2.073.215
Nombre de bâtiments équipés du chauffage central ou de la climatisation	112.905	1.618.563	811.523	2.542.991
<b>Nombre de logements</b>	552.793	3.043.384	1.633.181	5.229.358

L'âge des bâtiments varie fortement d'une région à l'autre. En Flandre, 28,5% des bâtiments ont été construits après 1981, contre 18,8% en Wallonie et seulement 5,9% dans la Région de Bruxelles-Capitale.

### Parc de bâtiments selon la superficie bâtie (2013)







● ● ● ● ● **Mobilité  
et transport**

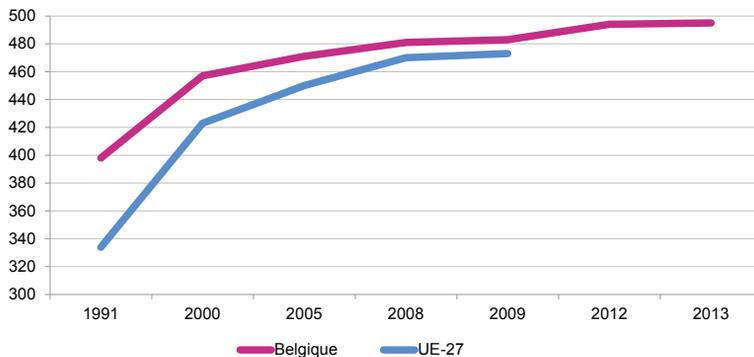
## A | Véhicules

Par rapport à 2002, l'ensemble du parc de véhicules, en ce compris les motocycles, a progressé de 18 %, tandis que le nombre de voitures particulières a augmenté de près de 15 %. Toutefois, en comparaison avec la situation au 1er août 2012, l'ensemble du parc de véhicules ainsi que le nombre de voitures particulières ont connu un quasi statu quo (respectivement +1,1 % et +0,9 %).

En 1977, la Belgique comptait une voiture particulière pour 3,55 habitants. À l'heure actuelle, il s'agit en moyenne de près d'une voiture pour deux habitants : il y a donc de plus en plus de voitures sur nos routes.

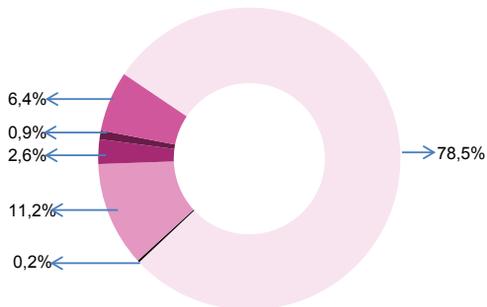
En l'espace de dix ans, la densité automobile a augmenté de près de 25 %. En Belgique, elle est légèrement supérieure à la moyenne européenne et équivaut à celle de nos pays voisins.

**Densité automobile :  
voitures particulières pour 1.000 habitants**



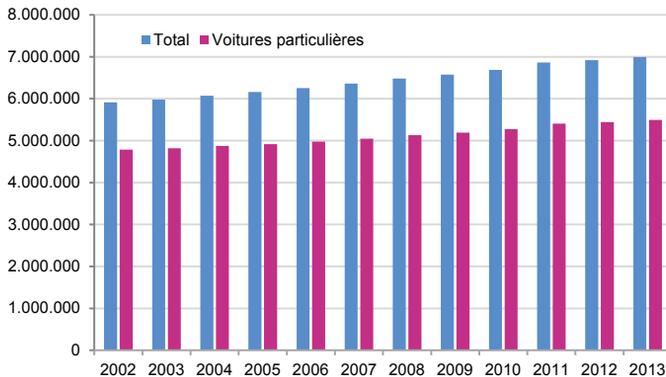
Les voitures particulières représentent 79 % du parc de véhicules, arrivent ensuite les véhicules de transport de marchandises (11 %) et, en troisième position, les motocycles (6,4 %).

### Parc de véhicules (2013)



- Voitures particulières
- Autobus et autocars
- Transport de marchandises (camions, tracteur routiers et camionnettes)
- Tracteurs agricoles
- Véhicules spéciaux
- Motocycles

### Évolution du parc de véhicules



## Taille du parc de véhicules

Au 1 <sup>er</sup> août de l'année					Evolution	Evolution
	2002	2010	2012	2013	2013/2002	2013/2012
Parc de véhicules	5.913.747	6.689.065	6.920.791	6.993.767	+18,3%	+1,1%
Voitures particulières	4.787.359	5.276.283	5.443.807	5.493.472	+14,7%	+0,9%
Autobus et autocars	14.769	16.226	16.031	15.822	+7,1%	-1,3%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	540.637	690.837	726.237	739.402	+36,8%	+1,8%
Tracteurs routiers	46.789	46.673	46.774	45.000	-3,8%	-3,8%
Tracteurs agricoles	162.687	177.989	182.056	183.638	+12,9%	+0,9%
Véhicules spéciaux	55.996	62.142	64.562	65.640	+17,2%	+1,7%
Motocycles	305.510	418.915	441.324	450.793	+47,6%	+2,1%
Habitants par voiture particulière au 1 <sup>er</sup> août	2,150	2,076	2,027	2,020	-6,0%	-0,3%

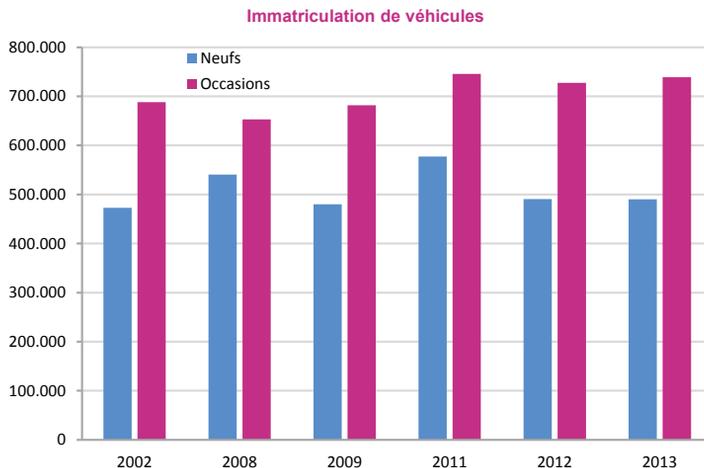
Note explicative: Les véhicules utilitaires pour le transport de marchandises sont les camions, camionnettes, véhicules tout-terrain et camions-citernes. Les tracteurs routiers sont des véhicules utilitaires à moteur aux- quels sont attelées des semi-remorques (véhicules sans essieu avant).

Les véhicules spéciaux sont des véhicules lents dont les dimensions et le poids excèdent les valeurs maximales normalement autorisées. En Belgique, la valeur maximale autorisée s'élève à 44 tonnes. Les véhicules de cette catégorie ne peuvent donc circuler sur la voie publique que dans des conditions très strictes. Les motocycles sont tous les motocycles roulant à plus de 40 km/h, soit toutes les motocyclettes et la plupart des vélomoteurs.

Après avoir connu une hausse en 2010 et en 2011, les immatriculations de véhicules neufs ont enregistré un recul en 2012 et en 2013 et sont retombées au niveau de 2009. Au niveau des véhicules neufs, le nombre d'immatriculations de voitures particulières, de véhicules utilitaires pour le transport de marchandises et de tracteurs accusait même un léger repli en 2013 par rapport à l'année précédente. Seuls les autobus et les autocars ont connu une augmentation relative en 2013.

Au cours des dernières années, les immatriculations de véhicules d'occasion sont restées relativement stables pour les différentes catégories de véhicules. Il faut toutefois noter une hausse en 2013 par rapport à l'année précédente.

La hausse du nombre de tracteurs agricoles en 2013 s'explique par la nouvelle immatriculation de ces véhicules (introduction de la plaque G rouge).



## Immatriculation de véhicules

	2002	2011	2012	2013	Evolution 2013/2002	Evolution 2013/2012
<b>Immatriculation de véhicules neufs</b>	556.854	679.619	582.772	577.423	+3,7%	-0,9%
Voitures particulières	472.830	577.382	490.711	490.369	+3,7%	-0,1%
Autobus et autocars	1.080	717	702	765	-29,2%	+9,0%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	53.322	66.037	58.803	56.850	+6,6%	-3,3%
Tracteurs routiers	4.649	5.355	4.315	4.261	-8,3%	-1,3%
Tracteurs agricoles	3.419	3.283	3.377	3.252	-4,9%	-3,7%
Motocycles	21.554	26.845	24.864	21.926	+1,7%	-11,8%
<b>Immatriculation de véhicules d'occasion</b>	776.377	854.815	831.495	865.785	+11,5%	+4,1%
Voitures particulières	688.134	745.858	727.403	738.926	+7,4%	+1,6%
Autobus et autocars	864	727	745	794	-8,1%	+6,6%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	76.953	95.247	91.164	93.262	+21,2%	+2,3%
Tracteurs routiers	4.359	3.963	3.772	3.260	-25,2%	-13,6%
Tracteurs agricoles	6.067	9.020	8.411	29.543	+386,9%	+251,2%

Note explicative: Les véhicules utilitaires pour le transport de marchandises sont les camions, camionnettes, véhicules tout-terrain et camions-citernes. Les tracteurs routiers sont des véhicules utilitaires à moteur au quels sont attelées des semi-remorques (véhicules sans essieu avant).

Les motocycles sont tous les motocycles roulant à plus de 40 km/h, soit toutes les motocyclettes et la plupart des vélomoteurs. Les motocycles ne sont pas inclus dans les véhicules d'occasion.

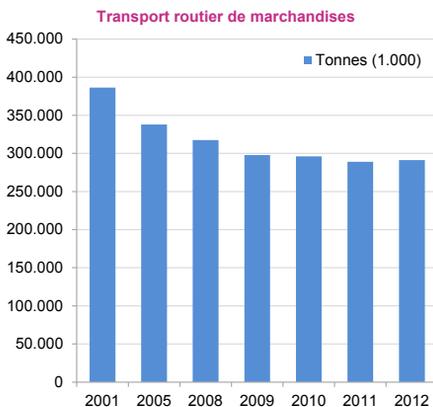
## B I Transport de marchandises

Le transport routier de marchandises, effectué par des véhicules immatriculés en Belgique (camions et tracteurs routiers ayant une charge utile d'au moins une tonne), accuse un recul depuis 2000 tant au niveau du nombre de tonnes transportées que des tonnes-kilomètres prestées.

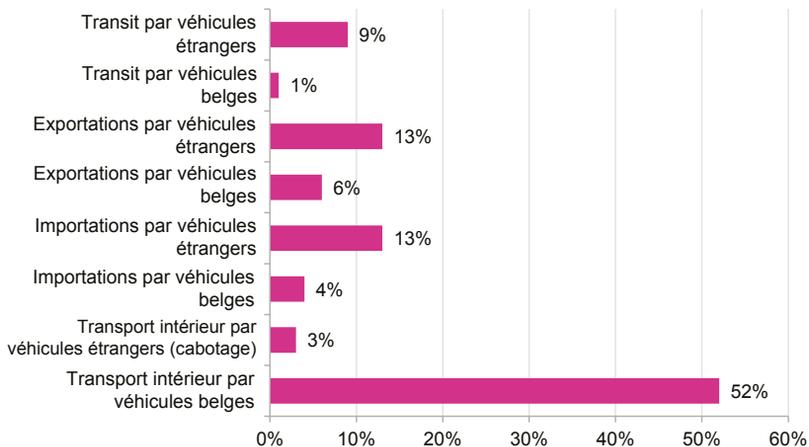
En comparaison avec 2011, le nombre de tonnes transportées restait quasiment identique en 2012 (+0,8 %), contre un recul de 3 % pour le nombre de tonnes-kilomètres. En 2012, il était question d'une baisse de respectivement 25 % et 40 % par rapport à 2001.

### Transport routier de marchandises par des véhicules immatriculés en Belgique

	Unité	2001	2005	2010	2011	2012	2012/ 2011	2012/ 2001
Tonnes	1.000 t	386.380	337.863	296.149	289.140	291.343	+0,8%	-24,6%
Tonnes/km	mln tkm	53.158	43.846	35.001	33.107	32.105	-3,0%	-39,6%



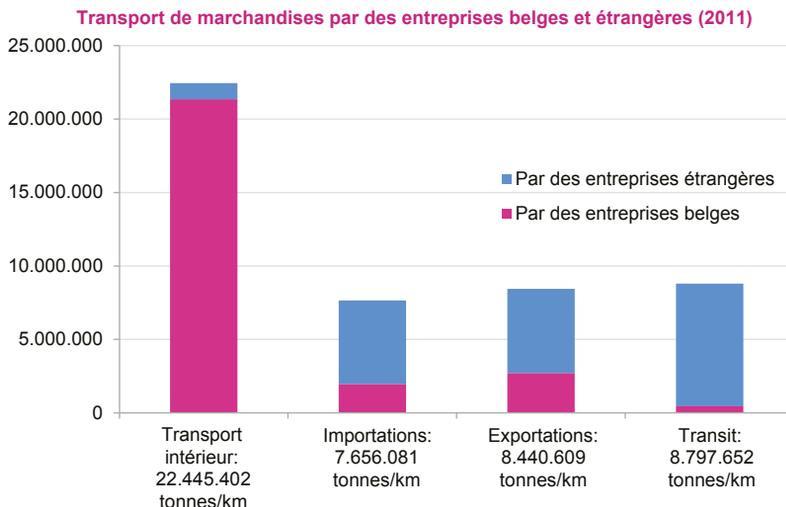
## Nombre de tonnes transportées sur le territoire belge (2011)



En ce qui concerne le transport de marchandises sur le territoire belge, effectué par des véhicules belges et étrangers, 95% du transport intérieur provient de camions et tracteurs routiers belges.

Les véhicules étrangers réalisent environ 75% des importations, 68% des exportations et 95% du trafic de transit (sans chargement, ni déchargement en Belgique).

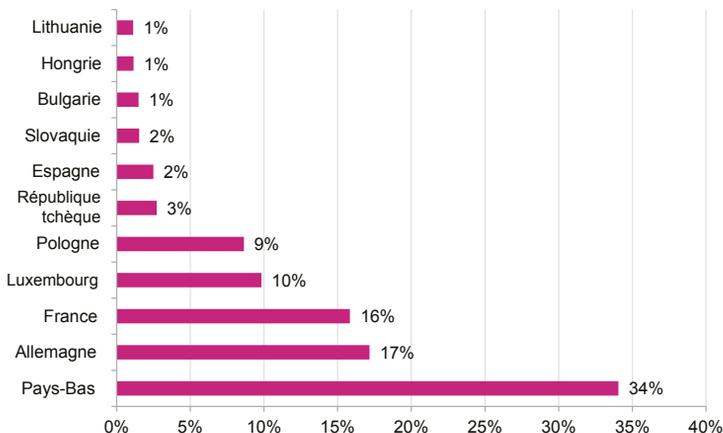
Le transport sur le territoire belge (exprimé en tonnes) se répartit comme suit : 55% pour le transport intérieur, 17% pour les importations, 19% pour les exportations et 10% pour le trafic de transit.



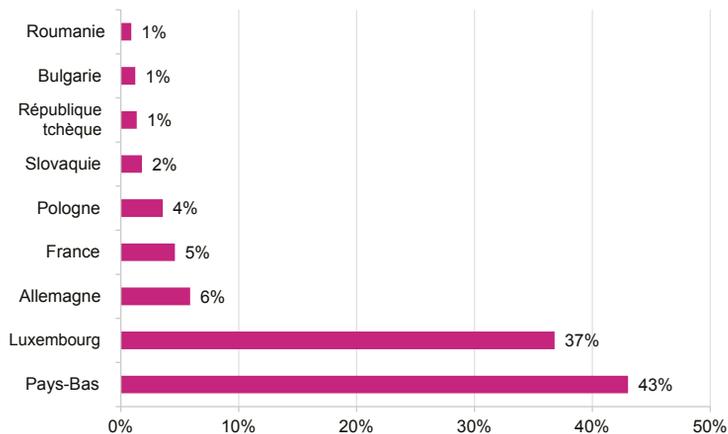
Les Pays-Bas représentent 35% des importations et des exportations (exprimées en tonnes) effectuées en Belgique par des véhicules étrangers. L'Allemagne (18%), la France (16%), le Luxembourg (10%) et la Pologne (9%) arrivent ensuite.

Certes, dans un ordre d'apparition différent, ces pays constituent également le top 5 pour le cabotage, à savoir le transport intérieur effectué en Belgique par des véhicules étrangers.

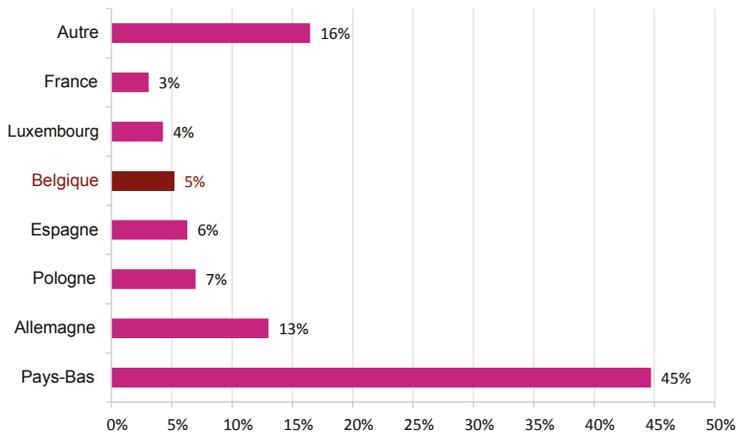
#### Importations et exportations par des véhicules étrangers (2011)



## Cabotage (2011)



## Transit (2011)



## C I Navigation maritime

	<b>Navigation maritime</b>					
	<b>2000</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2013 /2012</b>
Navires entrants (a)	32.594	28.812	28.306	26.795	25.000	-7,18%
Navires sortants (a)	30.385	29.640	29.262	27.649	25.439	-8,69%
Cargaison (x 1.000t)	68.801	100.794	102.543	101.789	104.157	2,27%
Déchargement (x 1.000t)	111.082	125.561	128.375	120.705	122.724	1,65%
Passagers débarqués (x 1.000)	766	300	243	229	194	-18,04%
Passagers embarqués (x 1.000)	757	310	254	237	197	-20,30%

(a) Y compris le transit extra-communautaire

La navigation maritime demeure un secteur important dans notre pays et reflète également la situation de notre économie. En 2009, la crise économique a frappé durement ce secteur, mais elle a ensuite fait place à un redressement en 2010 et en 2011. Après une période plus difficile en 2012, les volumes sont repartis à la hausse en 2013.

Le transport de passagers (hors croisières) ne cesse de reculer en raison du succès de l'Eurostar et de la réduction de l'offre des liaisons par ferry.

## DI Accidents de la route

En 2013, on a dénombré 41.279 accidents de la route avec victimes faisant au total 54.691 victimes, parmi lesquelles 724 personnes ont perdu la vie dans les 30 jours suivant l'accident.

En regard des résultats de 2012, il s'agit d'une baisse de 6,7 % du nombre d'accidents et de 6,6 % du nombre de victimes.

### Victimes d'un accident de la route : nombre de décès par million d'habitants

	1998	2005	2008	2010	2011	2012
Union européenne	123	93	70	63	61	56
Belgique	147	104	88	77	78	70
Allemagne	95	65	51	45	49	44
France	153	85	66	62	61	56
Luxembourg	135	102	97	64	64	66
Pays-Bas	68	46	39	32	33	34
Royaume-Uni	61	56	38	30	31	29

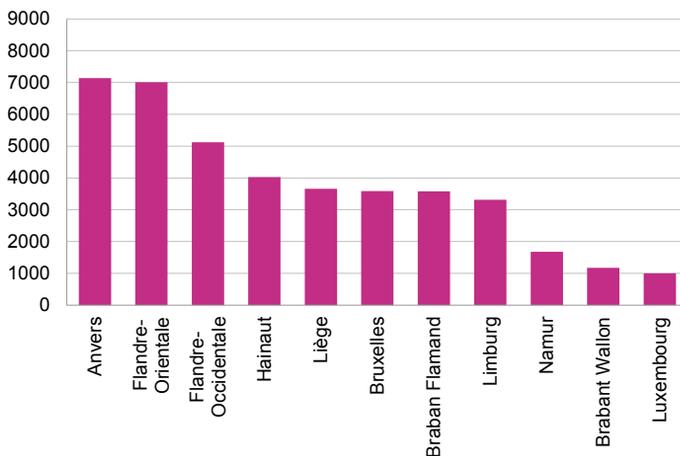
### Victimes d'un accident de la route : nombre de décès en chiffres absolus

	1998	2005	2009	2010	2011	2012
Union européenne	58.982	45.346	34.500	31.000	30.300	28.100
Belgique	1.500	1.089	943	840	862	770
Allemagne	7.792	5.361	4.152	3.648	4009	3.600
France	8.920	5.318	4.273	3.992	3963	3.653
Luxembourg	57	46	47	32	33	34
Pays-Bas	1.066	750	644	537	546	562
Royaume-Uni	3.581	3.336	2.337	1.905	1960	1.802

Le nombre de décès est également en recul de 6 %, tandis que le nombre de blessés graves et légers a diminué de respectivement 6,3 % et 6,6 %. L'année 2013 confirme la tendance à la baisse observée ces dernières années au niveau du nombre de tués sur les routes belges, contribuant progressivement à la réalisation des objectifs fixés par les États généraux de la sécurité routière.

Dans le cadre des États généraux de la sécurité routière, organisés le 11 mai 2011, la Belgique s'est en effet fixé comme objectif de réduire de moitié le nombre de décès sur les routes entre 2010 et 2020. L'objectif intermédiaire vise à ne pas dépasser les 630 tués en 2015 pour finalement atteindre la limite des 420 tués en 2020.

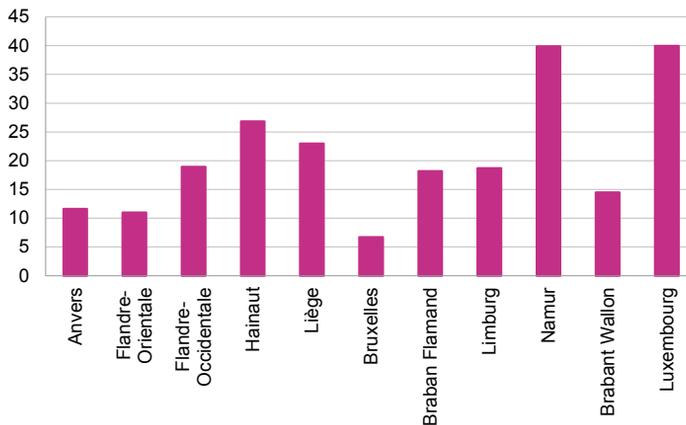
Nombre d'accidents selon les provinces 2013



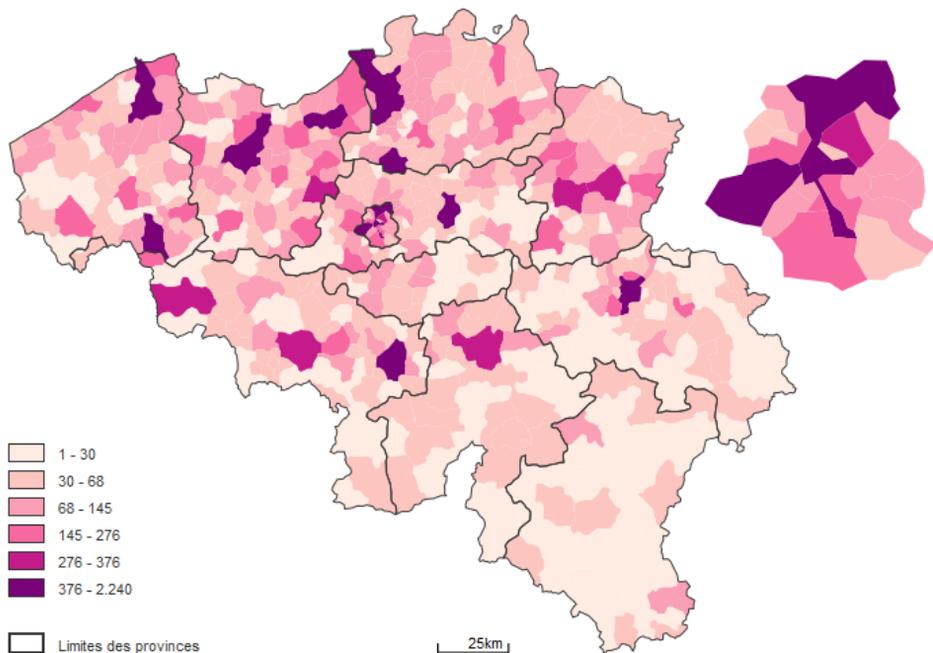
Le nombre d'accidents varie fortement d'un endroit à l'autre du pays. Les provinces d'Anvers, de Flandre orientale et de Flandre occidentale connaissent un nombre plus élevé d'accidents.

Par contre, lorsque l'on analyse la gravité de ces accidents, ce sont les provinces de Luxembourg, de Namur et du Hainaut qui se distinguent par un nombre plus élevé de décès par mille accidents.

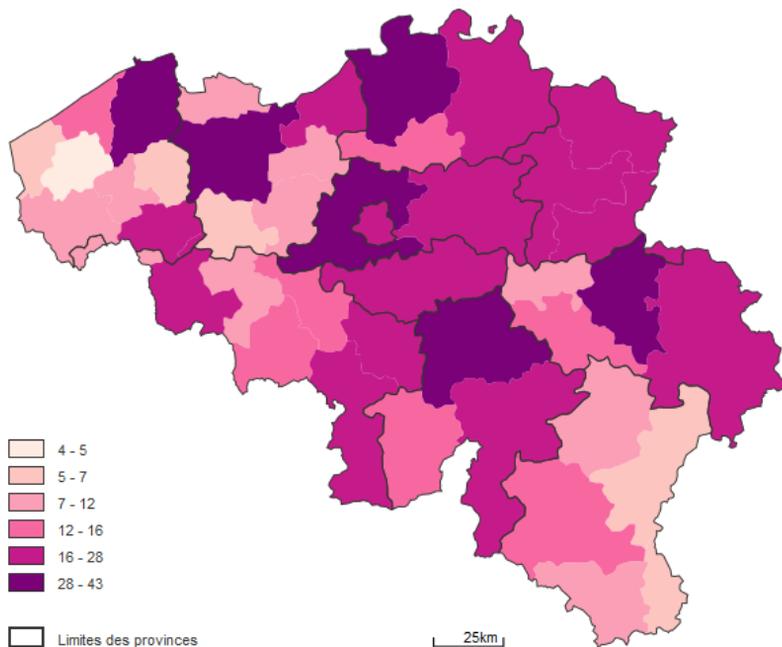
Nombre de décès par mille accidents selon les provinces - 2013



## Nombre d'accidents par commune en 2013



## Nombre de tués 30 jours par arrondissements 2013





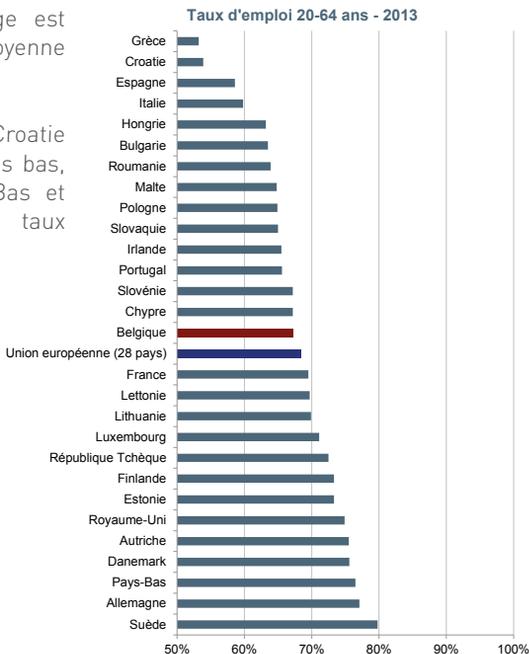


● ● ● ● ● ● Société

## AI Emploi et taux d'emploi

En 2013, 67,2 % des personnes âgées de 20 à 64 ans détenaient un emploi en Belgique. Le taux d'emploi belge est légèrement inférieur à la moyenne européenne de 68,4 %.

La Grèce, l'Espagne et la Croatie affichent les taux d'emploi les plus bas, tandis que la Suède, les Pays-Bas et l'Allemagne enregistrent les taux d'emploi les plus élevés.



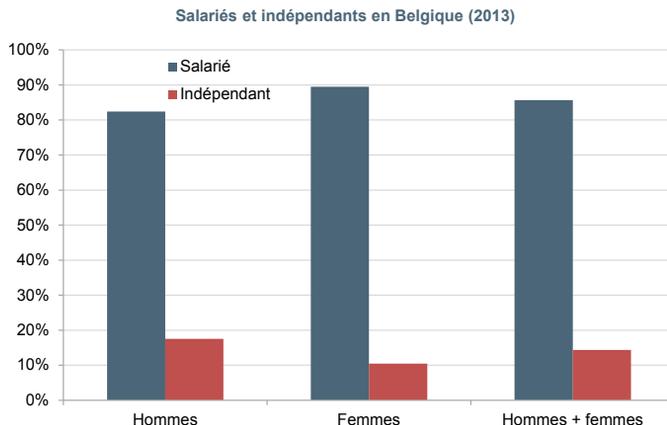
Le taux d'emploi varie fortement en fonction de la classe d'âge. Avec un taux d'emploi de 23,6 %, les jeunes de 15 à 24 ans enregistrent le pourcentage le plus faible. Parmi toutes les personnes âgées de 25 à 49 ans, environ 80 % sont occupées.

En ce qui concerne la classe d'âge des 50 à 64 ans, 54 % exercent un emploi. Au cours des dix dernières années, le taux d'emploi dans cette classe d'âge a fortement augmenté.

Taux d'emploi selon la classe d'âge	2003	2008	2013
	15-24 ans	27,4%	27,4%
25-49 ans	78,6%	82,3%	79,9%
50-64 ans	42,4%	48,0%	54,0%
Total (15-64 ans)	59,6%	62,4%	61,8%

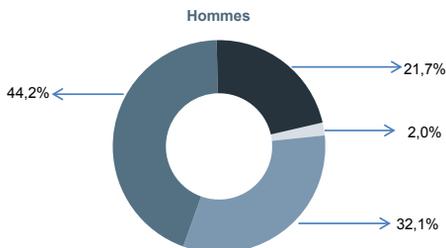
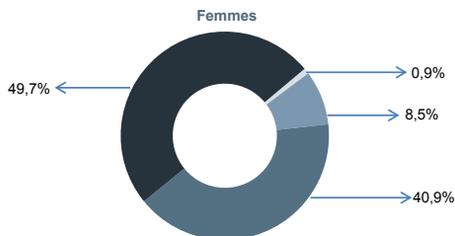
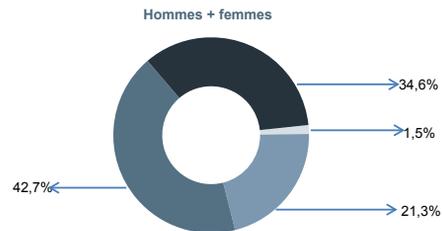
Parmi toutes les personnes ayant un emploi en Belgique (plus de 4,5 millions), 3.847.000 personnes travaillent en tant que salariés et 683.000 en tant qu'indépendants.

Les hommes travaillent plus souvent comme indépendants que les femmes, soit 18,8 % d'hommes indépendants contre 10,7 % de femmes. En chiffres absolus, les hommes sont deux fois plus nombreux à exercer une profession d'indépendant que les femmes, soit 460.000 hommes et 223.000 femmes ayant un emploi d'indépendant.



## Emploi par secteur

Le secteur tertiaire (services) regroupe la majeure partie des salariés. Ainsi, près de 43 % de toutes les personnes occupées en 2013 travaillaient dans le secteur des services. Fort d'un taux de 34,6 % de l'emploi total, le secteur quaternaire ou non marchand n'est pas en reste. Plus d'une personne occupée sur cinq relève du secteur secondaire (production), tandis qu'à peine 1,5 % travaillent dans l'agriculture ou la pêche (secteur primaire).



La répartition de la population occupée selon le secteur révèle de fortes disparités entre les deux sexes. Ainsi, le secteur quaternaire séduit davantage de femmes que d'hommes et regroupe la moitié des femmes occupées. Il s'agit notamment des emplois dans le secteur des soins de santé, de l'enseignement et de l'administration publique.

Par ailleurs, plus de 41 % des femmes occupées travaillent dans le secteur des services. Par contre, l'agriculture et l'industrie attirent moins les femmes.

44,2 % des hommes occupés œuvrent dans le secteur des services. Avec une part de 32,1 %, la production se classe en deuxième position. Ce secteur est beaucoup plus populaire chez les hommes que chez les femmes. Inversement, le secteur non marchand compte nettement moins d'hommes. Enfin, 2 % des hommes occupés travaillent dans l'agriculture ou la pêche.

■ Secteur primaire ■ Secteur secondaire  
■ Secteur tertiaire ■ Secteur quaternaire

Les professions les plus courantes en Belgique sont les employés de bureau (fonctions générales), les vendeurs en magasin, les aides de ménage à domicile, les agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements ainsi que les professeurs de cours généraux (enseignement secondaire).

Chez les hommes, la fonction de conducteur de poids lourds et de camions rencontre le plus de succès. Chez les femmes, la fonction d'aide de ménage à domicile arrive en tête du classement des professions les plus courantes.

#### **Professions les plus courantes selon le sexe (hommes + femmes)**

1. Employés de bureau, fonctions générales	160.201
2. Vendeurs, magasin	139.690
3. Aides de ménage à domicile	132.676
4. Agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements	113.154
5. Professeurs de cours généraux (enseignement secondaire)	84.636

#### **Professions les plus courantes chez les hommes**

1. Conducteurs de poids lourds et de camions	60.257
2. Employés du service des stocks	50.867
3. Employés de bureau, fonctions générales	43.928
4. Vendeurs, magasin	38.593
5. Charpentiers en bois et menuisiers du bâtiment	37.429

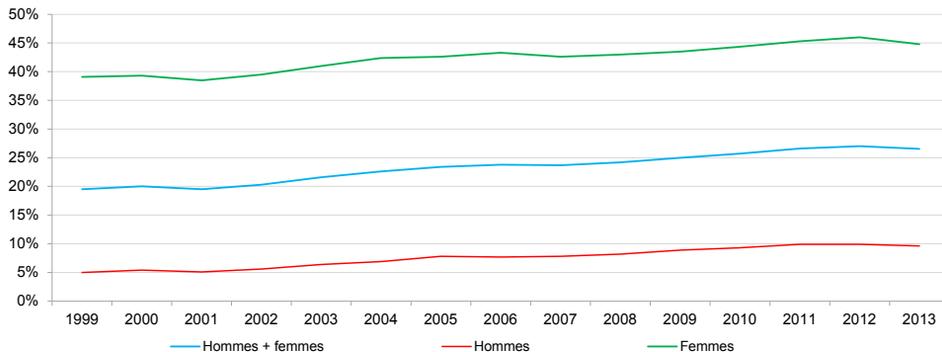
#### **Professions les plus courantes chez les femmes**

1. Aides de ménage à domicile	127.595
2. Employés de bureau, fonctions générales	116.273
3. Vendeurs, magasin	101.096
4. Agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements	95.273
5. Personnel infirmier (niveau intermédiaire)	67.231

Pendant des années, le travail à temps partiel a connu un succès grandissant, mais en 2013, le pourcentage de salariés à temps partiel a baissé pour la première fois depuis 2007, et ce, tant chez les femmes que chez les hommes.

En 1999, 19,5 % des salariés travaillaient à temps partiel. Ce pourcentage a grimpé à 27 % en 2012 avant de retomber à 26,5 % en 2013. Ce régime de travail reste surtout populaire chez les femmes. Ainsi, 44,8 % des femmes salariées travaillaient à temps partiel en 2013, contre 9,6 % des salariés masculins.

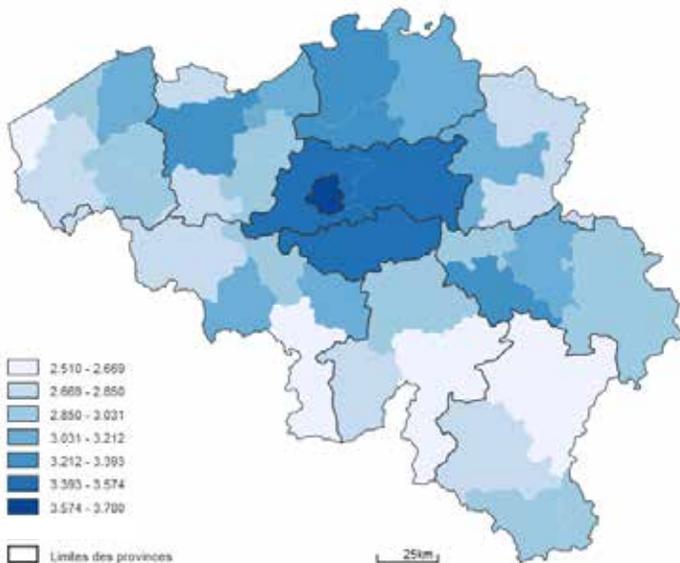
Évolution de la proportion de salariés à temps partiel (1999-2013)



## BI Salaire

En Belgique, un salarié à temps plein perçoit un salaire mensuel moyen de 3.258 euros brut. Le niveau du salaire varie toutefois considérablement entre les différents arrondissements. Avec un montant moyen de 3.780 euros, Bruxelles enregistre les salaires les plus élevés. Les arrondissements de la périphérie bruxelloise offrent également des perspectives financières intéressantes. En Wallonie, Huy se révèle l'arrondissement bénéficiant des salaires les plus élevés. En bas de l'échelle salariale figure l'arrondissement de Dinant, où le salaire mensuel moyen atteint 2.510 euros brut. En Flandre, l'arrondissement de Furnes présente les salaires les moins élevés.

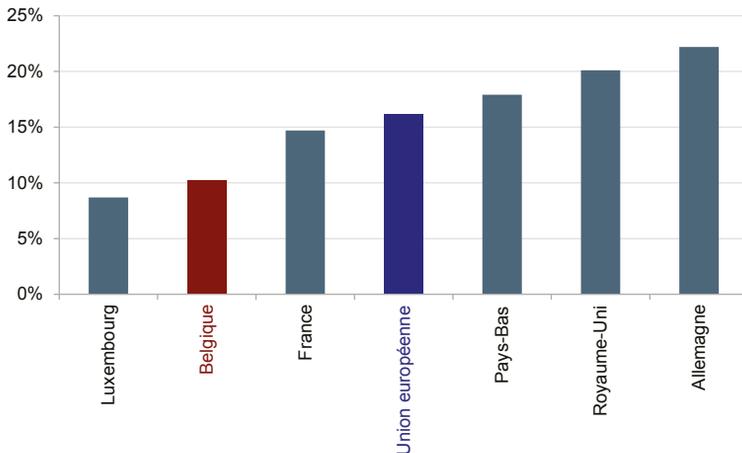
**Salaire mensuel brut moyen pour un salarié à temps plein selon le lieu de travail (2012)**



Le salaire moyen d'un salarié dépend de différents facteurs. Ainsi, un niveau d'instruction plus élevé se traduira par un salaire plus conséquent. Par ailleurs, il existe toujours une différence de rémunération entre les hommes et les femmes. En Belgique, une femme gagne en moyenne 10 % de moins par heure de travail prestée qu'un homme.

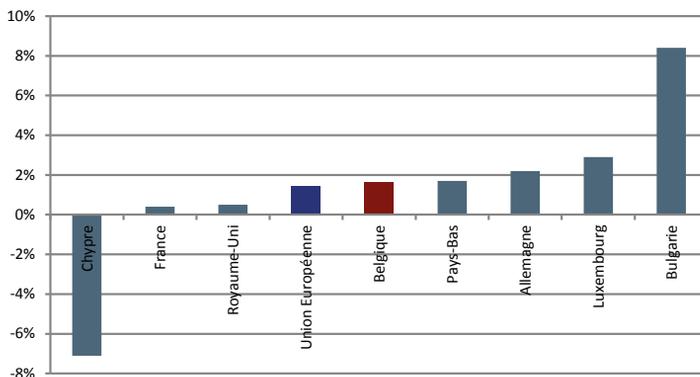
Malgré cet écart significatif, la Belgique fait plutôt bonne figure à l'échelle européenne. En comparaison avec les pays voisins, seul le Luxembourg enregistre un pourcentage inférieur. L'Allemagne connaît la plus forte inégalité salariale dans la mesure où les femmes perçoivent un salaire horaire 22 % inférieur à celui des hommes.

Écart salarial entre les hommes et les femmes (en %) (2012)



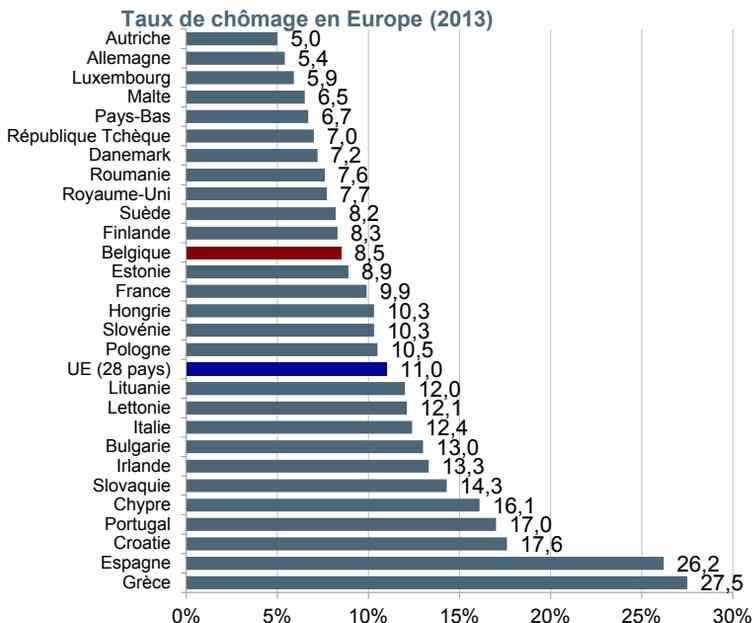
Les salaires du personnel constituent enfin un important facteur de coûts pour les entreprises. En 2013, les entreprises belges ont vu le coût horaire de la main-d'œuvre grimper de 1,6 % en moyenne. Ce pourcentage s'inscrit dans la moyenne européenne. La Bulgarie connaît la plus forte hausse du coût de la main-d'œuvre, soit +8,4 %. De son côté, Chypre ferme la marche dans la mesure où le coût horaire de la main-d'œuvre accuse une baisse de 7,1 %.

Accroissement du coût salarial moyen par heure (2013)



## C I Chômage et taux de chômage

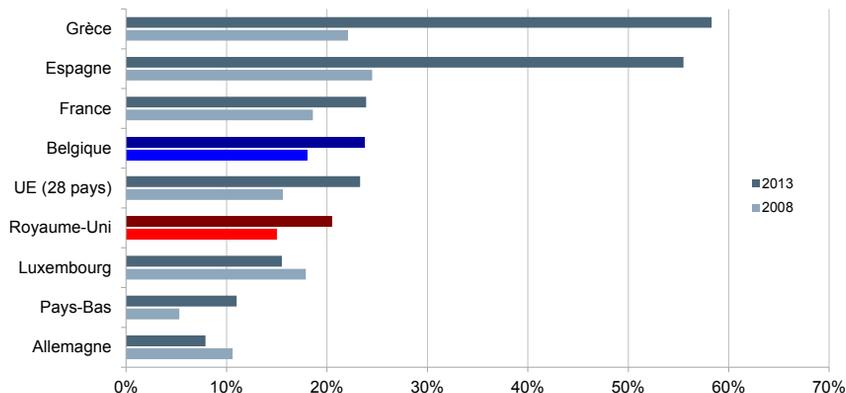
Le taux chômage dans l'Union européenne fluctue entre 5 % (Autriche) et 27,5 % (Grèce) et s'élève en moyenne à 11 %. En Belgique, 8,5 % de la population active était au chômage en 2013. Onze États membres de l'Union européenne ont un taux de chômage inférieur à celui de la Belgique. L'Espagne et la Grèce affichent les taux de chômage les plus élevés.



Des disparités plus fortes encore apparaissent au sein de l'Union européenne en ce qui concerne le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans. L'Allemagne présente le plus faible taux de chômage des jeunes, soit 7,9 %. L'Allemagne et le Luxembourg sont les pays voisins qui sont parvenus à réduire le chômage des jeunes au cours des cinq dernières années. En Belgique, le taux de chômage des jeunes est passé de 18 % à 23,7 % entre 2008 et 2013. La Belgique fait ainsi moins bien que la moyenne européenne de 23,3 %.

En Belgique et dans les pays voisins, le taux de chômage des jeunes représente moins de la moitié du niveau observé en Espagne et en Grèce, où le taux de chômage des jeunes a explosé au cours de ces cinq dernières années. En 2013, plus de la moitié de la population active de moins de 25 ans était, en effet, au chômage dans ces deux pays.

Taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans) (2008 et 2013)



## DI Population inactive

En 2013, la Belgique comptait quelque 4,3 millions de personnes inactives, âgées de 15 ans et plus. Ces personnes n'effectuent aucun travail rémunéré et ne recherchent pas activement un emploi ou ne sont pas disponibles pour travailler. Cette population comprend 1,8 million d'hommes et 2,5 millions de femmes. Plus de la moitié des personnes inactives sont en disponibilité préalable à la pension, en prépension, en pension anticipée ou à la retraite. Les élèves et les étudiants représentent 20,9 % de la population inactive de 15 ans et plus, les femmes et les hommes au foyer 10,6 %, les personnes en incapacité de travail 7,9 % et les personnes inactives n'appartenant pas à l'une des catégories précédentes 8,2 %.

La répartition est différente chez les hommes et chez les femmes. Ainsi, 58,1 % des hommes inactifs sont (pré)pensionnés, contre 48,1 % des femmes inactives. Seulement 0,9 % des hommes inactifs sont hommes au foyer, tandis que ce pourcentage s'élève à 17,7 % chez les femmes. En chiffres absolus, on dénombre 440.000 femmes au foyer contre 17.000 hommes au foyer.

### Composition de la population inactive de 15 ans et plus (2013)

	Hommes		Femmes		Total	
Élèves et étudiants	434.650	24,0%	461.659	18,6%	896.309	20,9%
Femmes et hommes au foyer	16.834	0,9%	439.509	17,7%	456.343	10,6%
Personnes en incapacité de travail	148.474	8,2%	192.182	7,8%	340.656	7,9%
(Pré)pensionnés, personnes en pension anticipée ou en disponibilité préalable à la pension	1.053.717	58,1%	1.191.712	48,1%	2.245.429	52,3%
Autres inactifs	159.550	8,8%	191.351	7,7%	350.900	8,2%
<b>Total</b>	<b>1.813.225</b>	<b>100%</b>	<b>2.476.413</b>	<b>100%</b>	<b>4.289.637</b>	<b>100%</b>

## E | Pauvreté

En Belgique, 15,1 % des individus vivent dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. En 2013, ce seuil de pauvreté s'établissait à 1.074 euros pour une personne vivant seule et à 2.256 euros pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants (respectivement 1.014 euros et 2.129 euros en 2012).

### Pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté (2013)

	Hommes	Femmes	Total
Belgique	14,6	15,5	15,1
0-15 ans	:	:	16,8
16-64 ans	13,5	13,8	13,7
65 ans et plus	17	19,5	18,4
Actifs-occupés	4,5	4,3	4,4
Inactifs :	25,4	23,8	24,5
Chômeurs	48,4	43,9	46,2
Retraités	15,3	14,9	15,1
Autres inactifs	30,9	28	29,2
Niveau d'éducation : faible	23,8	24,9	24,4
Niveau d'éducation : moyen	10,6	13,8	12,2
Niveau d'éducation : élevé	7,6	7,2	7,4

(:): non disponible

Note explicative: le seuil de pauvreté (Belgique) = 12.890 euros pour une personne vivant seule et 27.068 euros par an pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants

Les femmes courent un risque de pauvreté plus élevé que les hommes ; les personnes âgées constituent également un groupe vulnérable. L'occupation d'un emploi s'avère le meilleur remède contre la pauvreté, sans pour autant offrir une garantie absolue. En effet, le risque de pauvreté de la population occupée est au moins cinq fois plus faible que celui des autres catégories réunies.

Dans l'Union européenne, le risque de pauvreté atteignait 16,6 % en 2013.

113

<b>Risque de pauvreté (en %)</b>						
	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Union européenne	16,6	16,4	16,5	16,9	16,9	16,6 (s)
Belgique	14,7	14,6	14,6	15,3	15,3	15,1
Allemagne	15,2	15,5	15,6	15,8	16,1	16,1
France	12,7 (b)	12,9	13,5	14	14,1	13,7
Luxembourg	13,4	14,9	14,5	13,6	15,1	15,9
Pays-Bas	10,5	11,1	10,3	11	10,1	10,4
Royaume-Uni	18,7	17,3	17,1	16,2	16	15,9

(b): rupture de série

(s): estimation Eurostat

Note explicative: la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en deçà du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Outre la pauvreté monétaire, de nouveaux indicateurs voient le jour, comme la privation matérielle grave.

Les personnes « en situation de privation matérielle grave » sont confrontées à au moins quatre des neuf situations suivantes : ne pas être en mesure de payer un loyer ou des factures courantes, de chauffer correctement son domicile, de faire face à des dépenses imprévues, de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, de s'offrir une semaine de vacances par an en dehors du domicile, de posséder une voiture personnelle, un lave-linge, un téléviseur couleur ou un téléphone. En Belgique, 5,1 % de la population appartient à un ménage confronté à une privation matérielle sévère. Ce taux s'élève à 9,6 % dans l'Union européenne. Les personnes issues d'un ménage en risque de pauvreté monétaire sont plus sévèrement touchées par la privation matérielle (23 % d'entre elles).

#### Privation matérielle grave (en %)

	2009	2010	2011	2012	2013
Union européenne	8,2 (s)	8,4	8,8 (s)	9,9	9,6 (s)
Belgique	5,2	5,9	5,7	6,3	5,1
Allemagne	5,4	4,5	5,3	4,9	5,4
France	5,6	5,8	5,2	5,3	5,1
Luxembourg	1,1	0,5	1,2	1,3	1,8
Pays-Bas	1,4	2,2	2,5	2,3	2,5
Royaume-Uni	3,3 (u)	4,8	5,1	7,8 (b)	8,3

(u): peu fiable

(s): estimation par Eurostat

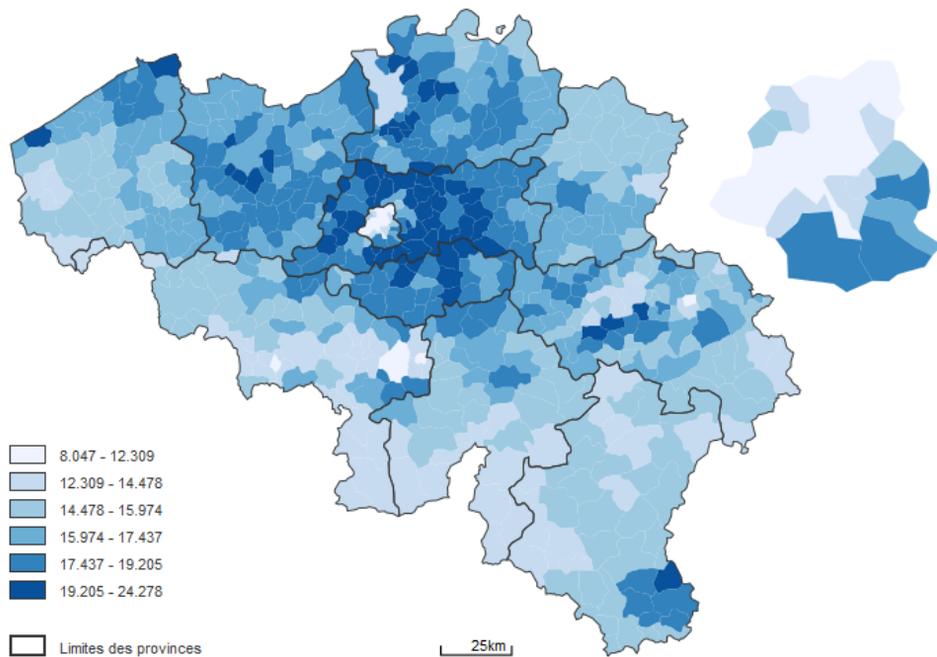
(b): rupture de série

## F I Revenus

En 2011, le revenu net imposable des Belges s'élevait en moyenne à 16.106 euros. Il ressort de la ventilation par région que la Flandre détient le revenu par habitant le plus élevé. Fort d'un montant de 17.146 euros, le revenu moyen des Flamands dépasse en effet de 6,5 % la moyenne nationale. Les habitants de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale disposent de moyens financiers nettement moindres. Ainsi, le revenu moyen des Wallons se situe 5,1 % en deçà de la moyenne belge, tandis que les Bruxellois doivent même se contenter de 20,0 % de moins sur base annuelle.

Au niveau communal, Sint-Martens-Latem arrive en tête des communes présentant le revenu moyen par habitant le plus élevé. Les revenus y sont supérieurs de 51 % à la moyenne nationale. Le revenu moyen le plus faible se situe à Saint-Josse-ten-Noode. Le revenu par habitant de cette commune s'élève à la moitié de la moyenne nationale et est inférieur de 67 % au revenu dont dispose un habitant de Sint-Martens-Latem.

## Revenu moyen net imposable par habitant par commune en 2011



La Région flamande affiche le revenu moyen déclaré le plus élevé en ce qui concerne les déclarations individuelles. Sur base annuelle, le revenu moyen des Flamands dépasse en effet de 2,7 % la moyenne belge. Le revenu moyen d'un habitant en Région wallonne est, par contre, inférieur de 4,7 % à la moyenne nationale.

Pour les personnes mariées et les cohabitants légaux, la Région flamande présente à nouveau le revenu déclaré le plus élevé. Les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale se trouvent à l'autre extrémité de l'échelle des revenus. En 2011, leur revenu moyen se situait en effet 10,7 % en dessous de la moyenne nationale. Les Bruxellois mariés ou cohabitants détiennent donc des revenus qui sont inférieurs d'un peu plus de 10 % à ceux déclarés par le Belge moyen.

Une déclaration peut être remplie par une ou deux personnes. La règle générale veut que chacun remplisse une déclaration individuelle, à l'exception des personnes mariées et des cohabitants légaux (déclaration commune).

## Revenus selon les déclarations fiscales: la Belgique et les régions

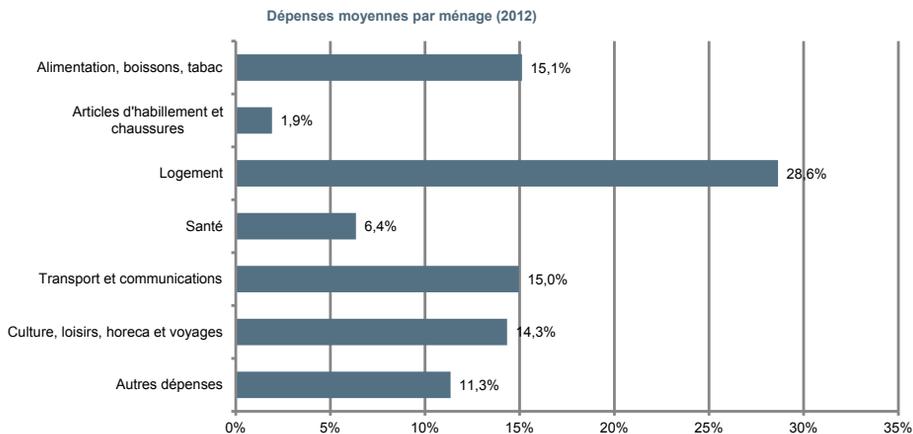
	2009		2010		2011	
	Revenu moyen par déclaration (€)	Revenu médian par déclaration (€)	Revenu moyen par déclaration (€)	Revenu médian par déclaration (€)	Revenu moyen par déclaration (€)	Revenu médian par déclaration (€)
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>						
Déclaration individuelle	18.736	14.382	18.690	14.357	19.288	14.844
Déclaration commune	39.863	28.065	39.993	28.309	41.212	29.128
<b>Région flamande</b>						
Déclaration individuelle	18.785	16.282	18.827	16.301	19.650	17.002
Déclaration commune	45.058	36.583	45.569	37.201	47.106	38.487
<b>Région wallonne</b>						
Déclaration individuelle	17.371	14.670	17.509	14.856	18.246	15.537
Déclaration commune	43.237	35.147	43.712	35.788	45.273	37.133
<b>Belgique</b>						
Déclaration individuelle	18.301	15.546	18.367	15.630	19.137	16.296
Déclaration commune	44.150	35.507	44.622	36.097	46.142	37.370

Note explicative: médian = revenus se situant au milieu de la série, les déclarations ayant été classées par ordre de grandeur des revenus : la moitié des revenus déclarés sont inférieurs, l'autre moitié est supérieure.

## GI Dépenses des ménages

En Belgique, les dépenses des ménages privés s'élevaient en moyenne à 35.430 euros en 2012. La majeure partie (35 % du total) de ces dépenses était consacrée au logement (habitation et jardin), puis viennent les dépenses pour l'alimentation, les boissons et le tabac (15,2 %), les transports et les communications (15 %) et la culture, les loisirs, l'horeca et les voyages (14,3 %).

Au niveau régional, ce sont les ménages de la Région flamande qui consomment le plus, soit 36.950 euros en moyenne contre respectivement 34.930 et 29.290 euros pour les ménages en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale. Les ménages de la Région flamande consomment en fait plus que les ménages des deux autres régions pour la plupart des postes budgétaires. C'est notamment le cas pour les dépenses dans la culture, les loisirs, l'horeca et les voyages (5.570 euros contre 3.840 pour Bruxelles-Capitale et 4.660 pour la Wallonie).



## Dépenses moyennes par ménage et par an selon les régions – 2012

	Montant en €			
	Belgique	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	4.690	3.850	4.930	4.570
Boissons alcoolisées et tabac	680	580	680	730
Vêtements et chaussures	1.760	1.270	2.060	1.390
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	10.150	10.270	10.200	10.020
Meubles, appareils et ustensiles ménagers, entretien courant	2.250	1.230	2.580	2.040
Santé	1.500	1.320	1.530	1.500
Transport	4.290	2.820	4.210	4.950
Communications	1.010	960	1.050	970
Culture et temps libre	3.000	2.280	3.160	2.960
Formation	170	210	190	110
Restauration et horeca	2.080	1.560	2.410	1.700
Soins et services personnels	3.850	2.940	3.950	3.990
<b>Consommation moyenne totale</b>	<b>35.430</b>	<b>29.290</b>	<b>36.950</b>	<b>34.930</b>

## Dépenses moyennes par ménage et par an selon les régions – 2012

	Répartition en %			
	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	13,2%	13,1%	13,3%	13,1%
Boissons alcoolisées et tabac	1,9%	2,0%	1,8%	2,1%
Vêtements et chaussures	5,0%	4,3%	5,6%	4,0%
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	28,6%	35,1%	27,6%	28,7%
Meubles, appareils et ustensiles ménagers, entretien courant	6,4%	4,2%	7,0%	5,8%
Santé	4,2%	4,5%	4,1%	4,3%
Transport	12,1%	9,6%	11,4%	14,2%
Communications	2,9%	3,3%	2,8%	2,8%
Culture et temps libre	8,5%	7,8%	8,6%	8,5%
Formation	0,5%	0,7%	0,5%	0,3%
Restauration et horeca	5,9%	5,3%	6,5%	4,9%
Soins et services personnels	10,9%	10,0%	10,7%	11,4%
<b>Consommation moyenne totale</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## H | Enseignement

37 % de la population belge de 15 ans et plus ne possède pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Pour 34,9 %, l'enseignement secondaire supérieur constitue le niveau d'instruction le plus élevé. Enfin, 28,1 % détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la plupart des femmes possèdent un diplôme de l'enseignement non universitaire de type court. Les hommes sont, quant à eux, plus souvent titulaires d'un diplôme universitaire.

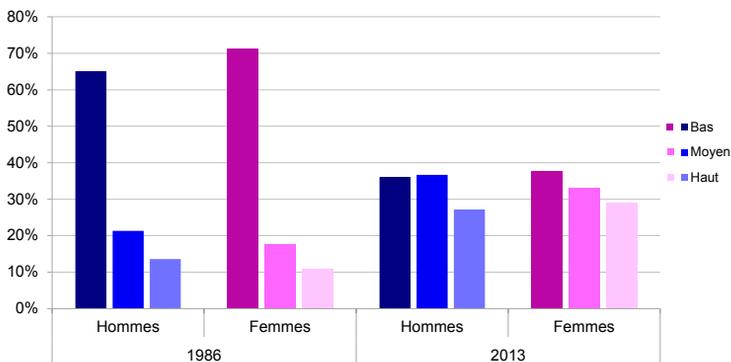
### Niveau d'enseignement de la population âgée de 15 ans et plus (2013)

	Hommes	Femmes	Total
Primaire ou aucun diplôme	15,7%	19,2%	17,5%
Secondaire inférieur	20,4%	18,5%	19,5%
Secondaire supérieur	36,7%	33,2%	34,9%
Supérieur non universitaire (type court) / Formations professionnelles	10,6%	15,1%	12,9%
Supérieur non universitaire (type long) / Formations académiques en haute école	5,0%	4,8%	4,9%
Universitaire / Formations académiques à l'université	11,6%	9,1%	10,3%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Le niveau d'instruction de la population belge a fortement augmenté entre 1986 et 2013. En 1986, 65,1 % des hommes et 71,2 % des femmes de 15 ans et plus détenaient tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Au cours des dernières décennies, ce pourcentage de personnes peu qualifiées a baissé tant chez les hommes que chez les femmes pour passer sous la barre des 40 % en 2013. Chez les deux sexes, ce recul s'est traduit par une hausse du nombre de personnes moyennement et hautement qualifiées.

La progression la plus significative est à mettre à l'actif des femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. En 1986, 11 % des femmes de 15 ans et plus détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur. En 2013, le pourcentage de femmes hautement qualifiées a grimpé à 29 %. La part de femmes hautement qualifiées dépasse légèrement le pourcentage d'hommes hautement qualifiés. Enfin, en 2013, 36,7 % des hommes et 33,2 % des femmes étaient en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur sans avoir achevé d'études supérieures.

Niveau d'enseignement de la population de 15 ans et plus en Belgique (1986 et 2013)



En Belgique, 42,7 % des 30-34 ans détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur en 2013. La Belgique se situe ainsi largement au-dessus de la moyenne européenne, qui s'élève à 37 %. Les femmes enregistrent de bien meilleurs résultats que les hommes dans ce domaine. Environ la moitié des femmes âgées de 30 à 34 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 36,2 % des hommes de la même tranche d'âge.

Sur la base de cet indicateur, Eurostat examine si tous les États membres ont atteint l'important objectif européen selon lequel, à l'horizon 2020, 40% des Européens âgés de 30 à 34 ans doivent avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou assimilé. Notre pays y est déjà parvenu, tout comme la plupart de nos pays voisins.

#### Pourcentage des 30-34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur

	2001	2006	2011	2012	2013
Union européenne	22,8%	29,0%	34,7%	35,8%	37,0%
Belgique	35,2%	41,4%	42,6%	43,9%	42,7%
Allemagne	25,5%	25,8%	30,7%	32,0%	33,1%
France	29,5%	39,7%	43,2%	43,6%	44,0%
Luxembourg	23,9%	35,5%	48,2%	49,6%	52,5%
Pays-Bas	27,2%	35,8%	41,1%	42,2%	43,1%
Royaume-Uni	29,9%	36,5%	45,8%	47,1%	47,6%

Note explicative: contrairement à d'autres pays, l'Allemagne ne prend pas en compte un certain nombre d'études post-secondaires. Ce pourcentage serait nettement supérieur en incluant ces études.

La stratégie UE2020 vise à ramener le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire à 10 % d'ici 2020. Il s'agit de la part de personnes âgées de 18 à 24 ans n'ayant pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et ne suivant plus d'enseignement, ni de formation. Par rapport à 2001, le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire en Belgique est passé de 13,8 % à 11,0 % en 2013. La moyenne européenne se chiffre, quant à elle, à 12,0 %.

**Décrochage scolaire : pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ne suivant ni études, ni formation et ayant obtenu tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur**

	2001	2006	2011	2012	2013
Union européenne	17,2%	15,5%	13,5%	12,8%	12,0%
Belgique	13,8%	12,6%	12,3%	12,0%	11,0%
Allemagne	12,3%	13,7%	11,7%	10,6%	9,9%
France	13,5%	12,4%	11,9%	11,6%	9,7% (b)
Luxembourg	18,1%	14,0%	6,2%	8,1%	6,1%
Pays-Bas	15,1%	12,6%	9,1%	8,8%	9,2%
Royaume-Uni	17,8%	11,3%	15,0%	13,6%	12,4%

(b) rupture de série

© pogonici



© Rawpixel



© auryndrikson



© Pictures news



© Olga Lyubkin



© Christian Müller



## APERÇU STATISTIQUE DE LA BELGIQUE

La Direction générale Statistique - Statistics Belgium du Service Public Fédéral Economie a pour mission **la collecte, le traitement et la diffusion** d'informations statistiques et économiques **pertinentes, fiables et claires**, au moyen d'un appareil statistique moderne et performant.

Consultez notre site web

[www.statbel.fgov.be](http://www.statbel.fgov.be)

**SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie**  
**Direction générale Statistique - Statistics Belgium**

Responsable Communication Stephan Moens  
stephan.moens@economie.fgov.be  
North Gate III - Bd du Roi Albert II, 16 B-1000 Bruxelles  
E-mail: statbel@economie.fgov.be

NUMÉRO D'ENTREPRISE: 0314.595.348  
EDITEUR RESPONSABLE: NICO WAEYAERT  
NORTH GATE III - BD DU ROI ALBERT II, 16 B-1000 BRUXELLES  
CODE PUBLICATION S000.01F/2014

